



Rapport annuel Fonds d'épargne 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

A red line graphic that starts at the top right, goes diagonally down to the left, then vertically down, then horizontally left, and finally diagonally down to the right at the bottom right corner.

**Rapport
annuel
Fonds
d'épargne**
au 31.12.21

Profil

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire, et Livret d'épargne populaire) en prêts à très long terme, jusqu'à 80 ans.

Ces prêts financent des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transition énergétique et écologique (TEE) désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales...

Une partie des ressources est investie de manière responsable en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

S o m m a i r e

03	06	10	22	34	42
Profil	Un modèle unique et vertueux	Collecte des dépôts	Prêts	Actifs financiers	Bilan et résultats

Chiffres clés

2021

23 Md€ 

de prêts sur Fonds d'épargne
travaillés en 2021, dont :

12,8 Md€ de nouveaux prêts, parmi lesquels :

→ **11,80 Md€** en faveur du logement social
et de la politique de la ville

→ **1,04 Md€** à destination du secteur public local

Prêts réaménagés : 4 Md€ pour près de 200 dossiers

Prêts transférés : 5,8 Md€ pour près de 20000 prêts

85 300



nouveaux logements sociaux
financés, près de 1 logement
sur 4 produits en 2021

81 600

logements réhabilités

Encours de prêts

193,0 Md€

→ dont **170,8 Md€** pour le logement social
et la politique de la ville

→ dont **21,8 Md€** de prêts au Secteur Public Local
et de prêts croissance verte

297,7 Md€

d'encours (Livret A, LDDS et LEP)
centralisés à la Caisse des Dépôts



136,6 Md€

de portefeuille d'actifs financiers

Faits marquants 2021

Une contribution forte du Fonds d'épargne au plan de relance

- La CDC déploie depuis 2020 un plan de relance comprenant 26 milliards d'euros en capital et devrait accorder jusqu'à 75 milliards d'euros en prêts portés par le Fonds d'épargne d'ici à 2024.
- Les effets de la refonte de l'offre des prêts, notamment au Secteur Public Local et à la transition écologique et énergétique afin d'atteindre ces objectifs, commencent à se faire sentir.
- Un volume d'activité renforcé sur le portefeuille financier, avec une participation du Fonds d'épargne aux différents programmes de relance, fonds de place « Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France », prêts participatifs relance et obligations relance.

Activité de prêt

- Déploiement des plans de relance de la Banque des Territoires, avec leurs volets en matière de prêts sur fonds d'épargne, dont celui dédié à la TEE de 40 milliards d'euros sur 2020-2024 avec Bpifrance, la refonte des offres au Secteur Public Local et le plan de relance dédié au logement social.
- **2 juillet : signature de la convention de la Caisse des Dépôts avec l'État sur les quartiers politique de la ville**
Depuis fin 2020, la direction des prêts assure la coordination transversale de la politique de la ville au sein de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (Bpifrance, CDC Habitat, SCET...). La nouvelle convention 2021-2023 signée le 2 juillet 2021 réaffirme l'engagement de la Banque des Territoires pour la politique de la ville. Alors que l'impact de la crise sanitaire et économique est particulièrement fort sur les 5,4 millions d'habitants des quartiers, l'enjeu est de renforcer encore la mobilisation pour les politiques d'insertion, d'emploi et de développement économique au bénéfice des quartiers et de leurs habitants. En **2021**, la direction des prêts a consenti **1 090 millions d'euros de prêts sur FE dans les QPV** ou « quartiers en veille active », après **9935 millions d'euros de prêts sur FE** sur la période **2014-2020**.
- En 2021, 89 % des prêts éligibles ont fait l'objet d'une demande en ligne par les clients (www.banquedesterritoires.com), 84 % des prêts des bailleurs sociaux ont bénéficié de la e-signature.

Un modèle **unique et vertueux**

07

Un modèle
unique et
vertueux

09

Conjoncture
économique

Un modèle unique et vertueux

Le modèle du Fonds d'épargne, unique en Europe, a encore démontré en 2021 sa résilience et son utilité. Dans un contexte de crise sanitaire et économique qui s'est poursuivie, de baisse de l'activité et d'augmentation de ses ressources, constituées par une partie de l'épargne réglementée, le Fonds d'épargne, en transformant ces ressources en prêts à long terme à destination

d'objets d'intérêt général, a fortement contribué au maintien des investissements dans les territoires et au programme de relance. La part de l'épargne populaire qui lui est confiée est gérée de façon entièrement responsable, au service du logement social, de l'économie responsable, des projets d'intérêt général et de la transition énergétique et écologique.

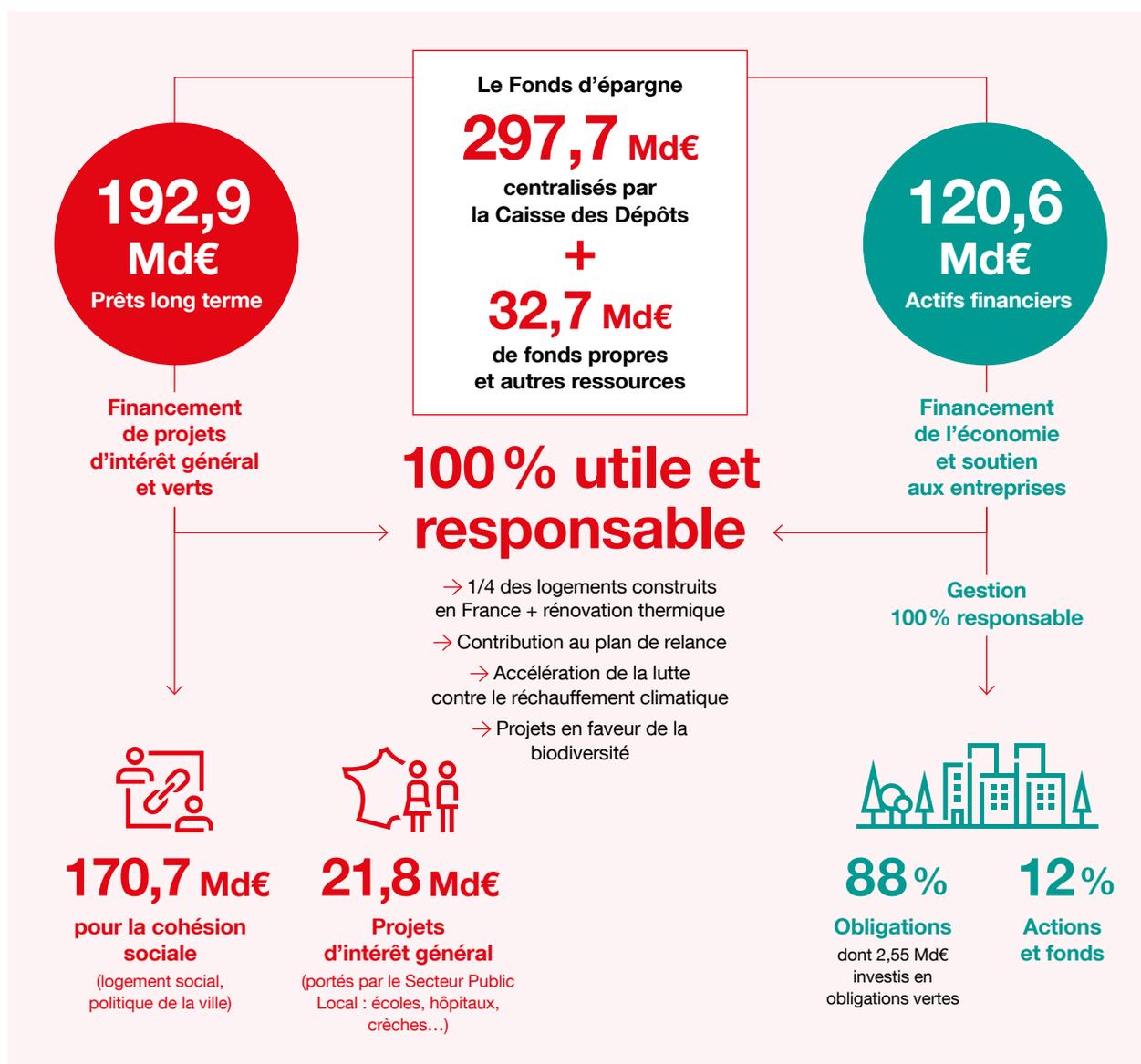
Gouvernance

L'activité du Fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité séparée de celle de l'Établissement public. Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, en son sein, par le comité du Fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance.



Organisation

La direction des Fonds d'épargne repose principalement sur deux métiers, les prêts sur fonds d'épargne conçus et déployés par la Banque des Territoires et la gestion des actifs financiers déléguée au pôle Gestion des actifs de la Caisse des Dépôts. La direction financière du Fonds d'épargne assure le pilotage financier général, la gestion de la collecte et la gestion actif-passif.



En 2021, **12,8 Md€** de prêts nouveaux



Une gestion de l'épargne utile et responsable

Les Français confient à la Caisse des Dépôts une part de leur épargne au travers du mécanisme de centralisation partielle de la collecte de l'épargne réglementée. Le Fonds d'épargne leur doit en contrepartie la sécurité et la rémunération de cette épargne, mais aussi une gestion de celle-ci responsable et utile à tous.

Cette utilité découle directement des missions confiées par le législateur et le gouvernement au Fonds d'épargne : financer le logement social et la politique de la ville – plus largement l'économie responsable – d'une part ; les projets d'infrastructure d'intérêt général des collectivités d'autre part. Ainsi, **100 % du flux et des encours de prêts présentent un caractère d'utilité sociale**. La quasi-totalité d'entre eux s'inscrivent dans deux des catégories de la transition écologique et solidaire voulue par les pouvoirs publics, l'économie responsable⁽¹⁾ – qui inclut le logement social et la politique de la ville – et les projets d'intérêt général⁽²⁾. Sur les 193,0 milliards d'euros d'encours de prêts, 170,8 milliards d'euros relèvent ainsi de l'économie responsable, l'essentiel du solde de projets d'intérêt général. Sur les 12,8 milliards d'euros de prêts nouveaux accordés en 2021, 11,8 milliards d'euros, soit 92 %, vont ainsi au logement social et à la politique de la ville, et 1,04 milliard d'euros aux projets locaux d'intérêt général.

Cette épargne 100 % utile contribue aussi à la troisième catégorie, la **transition écologique et énergétique, à hauteur de 5,75 milliards d'euros de nouveaux prêts, dont 4,29 milliards d'euros sur la seule ressource des livrets d'épargne réglementée**. En effet, nombre de projets ont une double vocation,

par exemple le social et la TEE dans le cas de la réhabilitation thermique des logements sociaux.

De la même façon, **l'intégralité du portefeuille financier du Fonds d'épargne est gérée de façon responsable**, selon la Charte d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, déclinée au travers de politiques sectorielles (notamment sur les énergies fossiles), **de politiques d'engagement actionnarial et d'objectifs de réduction massive de son empreinte carbone. Entre 2014 et 2020, cette réduction a atteint 39 % sur les actions cotées et 73 % sur le portefeuille obligataire, largement au-delà des cibles de -20 %**. Une nouvelle cible de 20 % à échéance 2025⁽³⁾ a été fixée fin 2020, réduction déjà effective à plus de 10 %. Par ailleurs, l'ensemble des portefeuilles voient leur notation MSCI progresser et surperforment leurs indices de référence.

Enfin, cet engagement responsable est renforcé en ce qui concerne les emplois du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), pour lequel l'engagement a été pris en 2017 qu'**un euro collecté et centralisé à la CDC correspond à un euro finançant la TEE**. En 2021, cet engagement est largement tenu, avec près de **5,49 milliards d'euros d'emplois verts** (prêts et green bonds confondus) qui auront été engagés dans la période, **pour environ 2,34 milliards d'euros de collecte LDDS centralisée**. Sur l'ensemble de la période, **de 2017 à 2021, le montant des emplois verts atteint 21,99 milliards d'euros, pour une collecte LDDS centralisée de 14,44 milliards d'euros**.

Conjoncture économique

L'année 2021 s'est caractérisée par une nette amélioration de la conjoncture économique internationale parallèlement à celle de la situation sanitaire. En France, le PIB a augmenté de +7 % sur l'ensemble de l'année (contre -8 % en 2020).

L'inflation s'est redressée plus fortement qu'attendu, en raison, d'une part, des déséquilibres entre une demande de biens et services très vigoureuse et une offre contrainte par des tensions sur l'appareil productif (marché du travail, désorganisation des chaînes de production mondiale...) et, d'autre part, d'un choc sur les prix de l'énergie. En France, l'inflation sur un an est passée de 0,0 % en décembre 2020 à 2,8 % en décembre 2021, avec en particulier une forte contribution positive des prix de l'énergie, tandis que l'inflation sous-jacente est passée de 0,2 % à 2,0 % sur la même période. Hors tabac, l'inflation est passée de -0,3 % à 2,8 %.

L'année 2021 a été marquée, sur les marchés financiers, par un regain de confiance à la suite de la découverte de vaccins efficaces et

de la vaccination massive au sein des économies. Cela s'est traduit par une amélioration de la perception du risque par rapport à 2020 et par des perspectives économiques revues à la hausse par les investisseurs. Après une année 2020 marquée par une forte vague de défiance (chute boursière, creusement des taux sans risque, forte hausse des primes de risque), les politiques ultra-accommodantes des grandes banques centrales, qui ont déployé leur arsenal pour faire face à la crise, ont contribué à apaiser les marchés grâce à la liquidité disponible en abondance et à la communication autour des perspectives durablement très accommodantes. Finalement, sur l'année, le taux Eonia se stabilise par rapport à 2020, à -0,5 %. Le taux de l'OAT 10 ans finit l'année à 0,2 %, en hausse de 54 points par rapport à fin 2020. Le CAC 40 a augmenté de 28,9 % en 2021.

(1) Personnes morales de l'économie sociale et solidaire (cf. article 1^{er} de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire), organismes de financement ou établissements de crédit répondant aux conditions prévues au III de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail, les prêts en faveur de la construction ou de la rénovation des logements locatifs sociaux.

(2) Prêts au secteur public et à ses satellites.

(3) Sur la base des chiffres au 31 décembre 2019.

Collecte **des dépôts**

Collecte des dépôts

L'évolution de la situation sanitaire influe sur la remontée de l'activité et de la consommation, encore propice aux placements liquides.

En 2021, la majeure partie des principaux produits d'épargne connaissent un afflux d'épargne important, supérieur à la tendance, bien qu'en repli par rapport à 2020. Ce recul relatif découle d'un relâchement progressif de la pression épidémique au fil de l'année. Le taux d'épargne financière encore élevé au début de l'année illustre le cheminement vers un retour très progressif à la situation pré-pandémique. Le rebond exceptionnel de l'activité

(hausse historique du PIB de 7 % sur 2021) surpasse celui de la consommation des ménages, plus lent et de moindre ampleur⁽¹⁾. De plus, la préservation des revenus des ménages se poursuit en 2021 et tire profit du redressement de l'activité pour stimuler le pouvoir d'achat malgré un retour de l'inflation sur le second semestre. En conséquence, le surplus d'épargne forcé se réduit, mais la préférence pour la liquidité reste prégnante.



Points clés de l'évolution de la situation économique sur l'épargne des ménages

- Une remontée de l'activité heurtée d'un trimestre sur l'autre (avec en variation trimestrielle : un point bas à +0,1 % au premier trimestre et un point haut au troisième trimestre à +3,1 %).
- Un rebond historique du PIB de 7,0 % sur l'année.
- Les mesures de soutien aux revenus (dispositif de chômage partiel, aide aux indépendants...) d'extinction partielle au rythme de l'évolution de la situation épidémique et les mesures conjoncturelles (prime inflation...) contribuent à une progression régulière et soutenue du revenu des ménages qui est attendue à +3,9 % sur 2021, dépassant celle de 2019.
- Un taux de chômage qui reste contenu et s'oriente à la baisse avec la reprise de l'activité.
- Le confinement de la population en avril et la persistance de mesures de restrictions de l'activité sur le premier semestre limitent la consommation des ménages, qui ne rejoint un niveau comparable à la période pré-crise qu'à la toute fin de l'année.
- In fine, un surplus de revenus non consommés moindre qu'en 2020 (~80 milliards d'euros) mais encore conséquent, estimé à ~33 milliards d'euros...
- ... qui s'accumule encore d'abord dans les produits les plus liquides, par motif de précaution du fait du contexte de crise sanitaire, mais moins au rythme de la reprise et du fait de la chute des craintes de chômage.
- Le taux d'épargne financière baisse significativement sur l'année (passant pour le quatrième trimestre de 12,1 % en 2020 à 6,3 % en 2021), mais remonte légèrement sur le quatrième trimestre et s'avère à fin 2021 supérieur d'un tiers à la tendance pré-crise (cf. graphique).

(1) La consommation reste toute l'année sous la tendance.

Une collecte tous guichets LA/LDDS de 19,1 milliards d'euros en repli mais toujours très vigoureuse

La collecte tous guichets LA/LDDS atteint 19,1 milliards d'euros sur l'année 2021 (en repli de 46 % sur un an). Elle est moindre que la collecte exceptionnelle constatée en 2020 (35,2 milliards d'euros), mais reste très dynamique, encore fortement influencée par la pandémie. L'amélioration de la situation épidémique au cours de l'année 2021 favorise la reprise de l'activité économique et réduit progressivement les reports de revenus non consommés vers l'épargne. La reprise de l'activité économique se traduit par une remontée des agrégats économiques mondiaux et une amélioration très nette de la confiance des ménages, visible notamment dans un reflux des craintes de chômage, qui étaient à un niveau paroxystique l'an dernier.

→ **Faits marquants** : une dynamique de collecte toujours influencée par l'évolution de la situation sanitaire

L'année 2021 est marquée par deux phases distinctes du contexte sanitaire et économique.

En France, les mesures de soutien budgétaires se sont poursuivies au premier semestre et restent importantes. Elles ont soutenu le revenu disponible brut des ménages, attendu en progression de 3,9 % sur l'année 2021 (supérieur à celui de l'année 2019, avec 3,4 %).

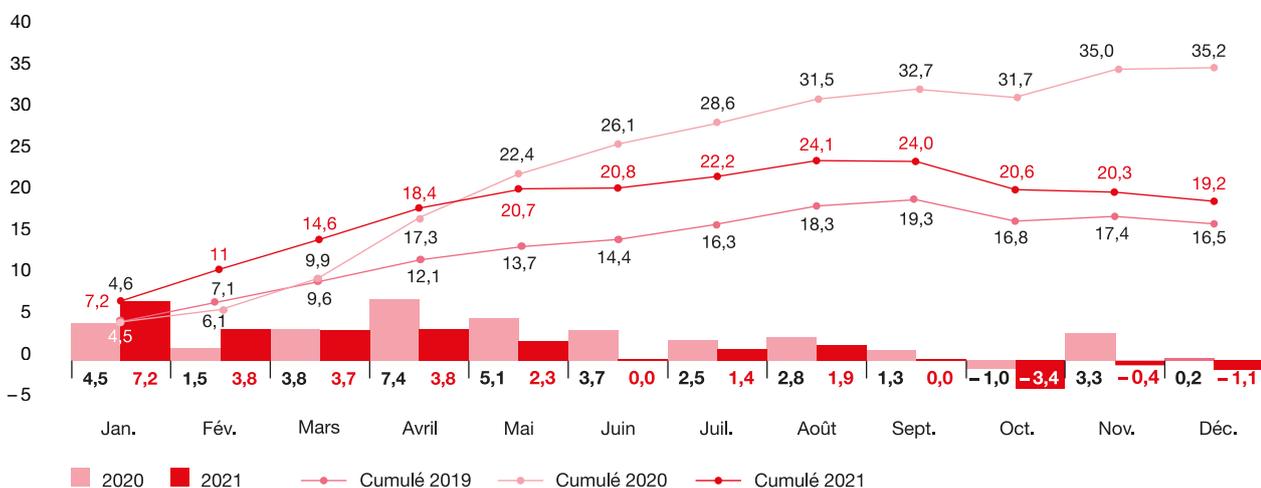
Ce premier semestre est marqué par un nouveau confinement⁽¹⁾, le troisième en douze mois, intervenu entre les mois d'avril et mai 2021, à l'effet durable jusqu'au 30 juin. Les contraintes engendrées par les limitations des déplacements et la fermeture des commerces non essentiels affectent l'accès aux biens et

services. Le repli de la consommation provoque mécaniquement un report vers l'épargne. Dans un contexte encore incertain alors que s'opère l'élargissement de la campagne de vaccination, les ménages conservent leur préférence pour une épargne de précaution. Il en découle un afflux de collecte significatif vers les livrets réglementés, qui jouent pleinement ce rôle : les encours tous guichets des Livrets A et Livrets de développement durable et solidaires ont ainsi progressé de 20,8 milliards d'euros à la fin du mois de juin 2021, représentant donc une surcollecte de 6,4 milliards d'euros par rapport à la même période en 2019 (dernière année de pré-pandémie).

Au sortir du couvre-feu⁽²⁾, la reprise économique est plus vigoureuse qu'attendue. Le PIB croît ainsi de 3 % au troisième trimestre, avec un retour rapide de la consommation à un niveau légèrement inférieur à sa tendance pré-crise. Simultanément, la confiance des ménages s'est améliorée et évolue autour de sa moyenne jusqu'à la fin de l'année, principalement du fait de l'effondrement des craintes de chômage.

À partir de l'été, la collecte s'infléchit nettement pour se situer à un niveau légèrement inférieur à la collecte de 2019. La fin d'année 2021 vient confirmer ce retour à un niveau de collecte en « marche normale ». La collecte sur le dernier trimestre est même plus négative, à -4,9 milliards d'euros, que celle observée en 2019 (-2,8 milliards d'euros). La collecte tous guichets a atteint 3,3 milliards d'euros au troisième trimestre 2021, en réduction de 1,7 milliard d'euros par rapport à une situation pré-pandémique sur la même période en 2019.

Évolution de la collecte tous guichets du LA/LDDS depuis le 1^{er} janvier 2021 (en Md€)



La reprise épidémique sur la fin d'année 2021 ne débouche pas sur une situation aussi critique que lors des confinements, l'activité économique et la consommation des ménages semblant très résilients. Toutefois, cette dernière ne parvient pas à dépasser la tendance pré-crise (environ 1 % en dessous) et commence à être affectée du ressaut d'inflation (que les ménages perçoivent très nettement).

In fine, sur l'ensemble de l'année, l'importance de ces flux de collecte (17,6 milliards d'euros, dont 19,1 milliards d'euros pour le LA/LDDS et -1,5 milliard d'euros pour le LEP) doit être relativisée,

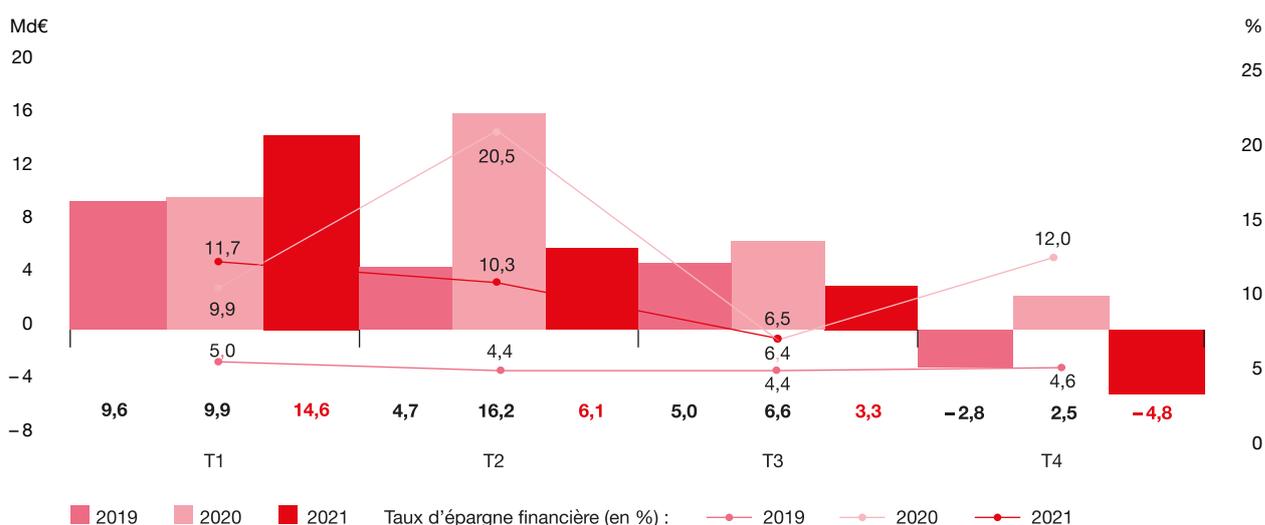
au regard notamment de la contribution de l'épargne centralisée à la CDC. En effet, cette progression est à replacer dans un contexte dans lequel l'épargne non réglementée est globalement supérieure à la tendance en 2021, comme elle l'avait été déjà en 2020. Ainsi, à la fin du troisième trimestre, le taux d'épargne financière reste supérieur de 50 % à la moyenne de longue période, tout en refluant par rapport à 2020. Rapportés à l'ensemble des placements financiers des ménages⁽³⁾, les encours combinés des Livrets A, LDDS et LEP ne représentent que 9 % de cette épargne financière, et leur part centralisée, 5,3 %.

(1) Troisième confinement intervenu en douze mois, étendant à l'échelle nationale les mesures déjà en vigueur dans une vingtaine de départements.

(2) Fin du couvre-feu et des limites de jauge, le 30 juin 2021.

(3) L'épargne financière des Français est de 5666 milliards d'euros en 2020 (source : rapport annuel de la Banque de France sur l'épargne réglementée en 2020).

Collecte cumulée trimestrielle TG LA/LDDS (en Md€) et taux d'épargne financière (en %)



La collecte du LEP retrouve une tendance décollectrice à partir du second semestre 2021

L'année 2021 est marquée, comme pour les Livrets A/LDDS, par deux phases. Dans un premier temps, la collecte tous guichets du LEP est légèrement positive, stimulée par le contexte incertain et les contraintes sanitaires qui pesaient sur l'économie. À la fin du premier semestre, la collecte est de 0,5 milliard d'euros (contre 0,9 milliard d'euros au premier semestre 2020). Pour rappel, la

collecte au cours du premier semestre 2019 avait été négative, de -2,2 milliards d'euros tous guichets, en raison des premières régularisations intervenues entre les mois de mars et avril. Pour cette année, les mesures prises par les banques pour vérifier le respect de l'éligibilité au LEP sont décalées à la fin du mois au lieu du mois d'avril.

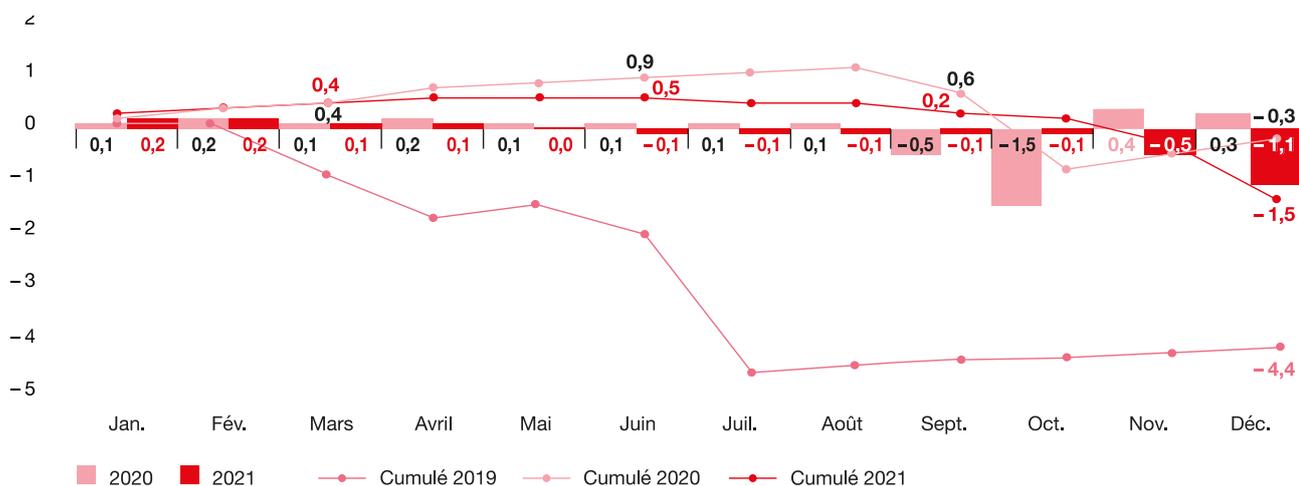
Collecte cumulée trimestrielle TG LEP (en Md€)



Au sortir du confinement, sur le second semestre, la collecte bascule et devient légèrement négative (-0,1 milliard d'euros en moyenne par mois). Par la suite, les campagnes de régularisa-

tions à l'éligibilité au produit qui se sont déroulées au cours des mois de novembre et décembre accentuent la tendance décollectrice, qui atteint -1,5 milliard d'euros tous guichets fin 2021.

Évolution de la collecte tous guichets du LEP depuis le 1^{er} janvier 2021 (en Md€)



Livret d'épargne populaire

→ Création du LEP en 1982 pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France, déclarant un montant de revenus imposable inférieur à un certain plafond.

→ Plafond du LEP : 7 700 euros hors intérêt.

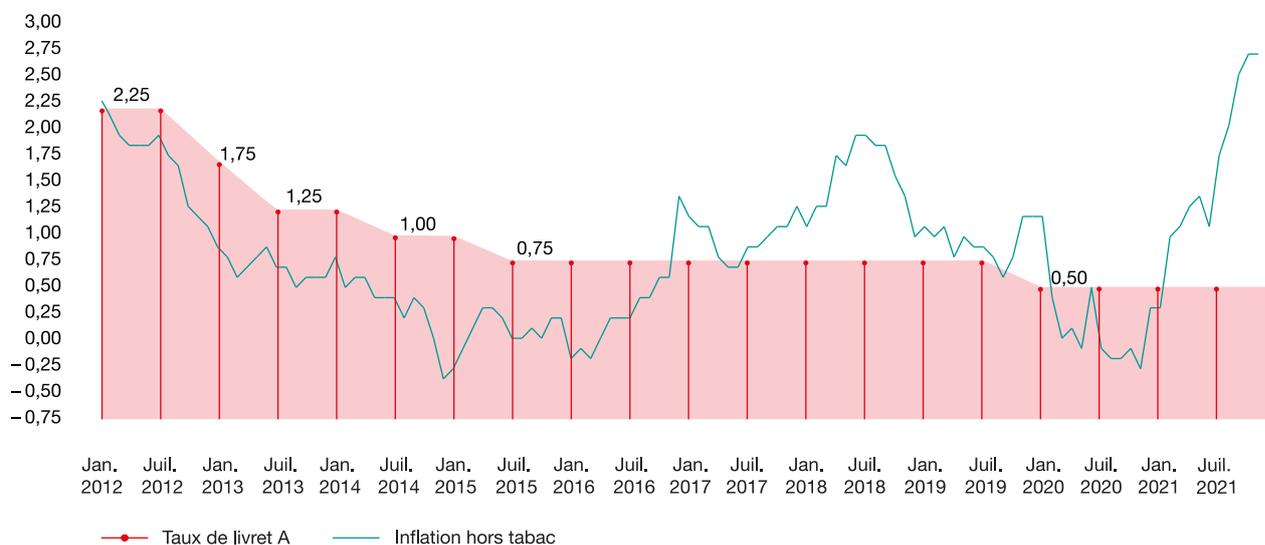
→ Seuil d'éligibilité pour le LEP en 2021, sur le revenu fiscal de l'année 2020 : 20 016 euros pour une part et 30 705 euros pour deux parts, auxquels s'ajoutent 5 344 euros pour chaque demi-part supplémentaire.

→ **Le décret n° 2021-277 du 12 mars 2021 prévoit une dérogation au principe de clôture au 30 avril des LEP qui ne satisfont pas pour la seconde année la condition d'éligibilité. Cette date butoir est reportée au 30 novembre pour 2021.**

L'environnement réglementaire et de taux des Livrets A, LDDS et LEP

En 2021, les taux de rémunération de l'épargne réglementée sont restés inchangés : le taux du Livret A est resté stable à 0,50 % sur l'ensemble de l'année; le LEP à 1 %.

Évolution du taux du Livret A et de l'inflation hors tabac



L'inflation totale et l'inflation hors tabac en 2021 ressortent à +1,6 %, après respectivement 0,5 % et 0,2 % en 2020. Le rebond de l'inflation en 2021 fait suite au déconfinement et à la reprise vigoureuse de l'économie entraînant des chocs d'offres pour certains marchés et des tensions sur l'alimentaire et l'énergie.

Dans ce contexte, les prix de l'énergie progressent fortement face à une demande en nette augmentation. Ces derniers ont atteint

plus de 10 % de progression en moyenne sur un an, contribuant à la moitié de l'inflation totale sur l'année 2021. Parallèlement, les prix du Brent sont multipliés par trois entre la situation qui prévalait en avril 2020 au cœur de la crise sanitaire et fin 2021.

Enfin, l'inflation sous-jacente (exclusion des composantes volatiles) double quasiment, passant de 0,6 % en moyenne en 2020 à 1,1 % fin 2021.



Formule du taux du Livret A – arrêté du 14 juin 2018 modifié par l'arrêté du 27 janvier 2021

La formule de calcul du taux du Livret A (en date du 12 novembre 2016) est modifiée par l'arrêté du 14 juin 2018 et mise à jour par l'arrêté du 27 janvier 2021, selon les modalités suivantes :

- le TLA résulte de la moyenne entre la moyenne semestrielle de l'€ster et de la moyenne semestrielle de la variation de l'indice des prix hors tabac sur douze mois;
- un taux plancher est fixé à 0,50 %;
- la formule arrondit le TLA au 10^e de point le plus proche, contre le quart de point le plus proche précédemment.

Le TLA est fixé à 1,0 % au 1^{er} février 2022, contre 0,8 % en application de la formule.



Livret de développement durable et solidaire : un emploi intégralement « vert »

En 2021, la Caisse des Dépôts a signé 5,75 milliards d'euros de prêts finançant des projets TEE (transition écologique et énergétique) pour l'aménagement durable du territoire (chiffres provisoires).

4,29 milliards d'euros de ces prêts sont sur ressources d'épargne (Livret de développement durable et solidaire), le solde, soit un peu moins de 1,47 million d'euros, sur des ressources européennes ou de section générale de la Caisse des Dépôts. Ces 4,29 milliards d'euros de prêts « verts » sur épargne réglementée accordés en 2021 se sont répartis à hauteur de 3,97 milliards d'euros pour le logement social (réhabilitation thermique de logements sociaux, construction de logements sociaux aux conditions plus contraignantes que la réglementation thermique en vigueur [via un label environnemental de type HQE...]) et 320 millions d'euros pour le Secteur Public Local (prêt relance verte, Aquapôts, réhabilitations thermiques des établissements publics, etc.).

La collecte nette de l'épargne sur le Livret de développement durable et solidaire centralisée à la CDC est de l'ordre de 2,34 milliards d'euros. En parallèle des prêts, cette collecte a permis d'investir, en 2021, près de 1,2 milliard d'euros dans des obligations de type « green bonds ».

Sur l'ensemble de la période 2017-2021, ce sont 19,44 milliards d'euros de prêts TEE et plus de 2,55 milliards d'euros de green bonds qui ont été accordés sur épargne réglementée, contre une collecte nette de l'épargne sur le LDDS de 14,44 milliards d'euros, dépassant l'objectif ambitieux fixé.

Évolution de l'encours centralisé



Centralisation des livrets réglementés

Le taux moyen global de centralisation a été conçu pour garantir à tout moment la disponibilité des ressources du Fonds d'épargne en vue d'assurer le financement du logement social et de la politique de la ville (article L. 221-7 du Code monétaire et financier).

Les taux moyens de centralisation théoriques s'établissent fin 2021 à :

→ 59,5 % pour les Livrets A et LDDS;

→ 50 % pour les LEP.

Les taux de centralisation de chaque établissement, qui étaient différents lors de la réforme de 2011 (décret n° 2011-275 du 16 mars 2011), convergeront vers le taux moyen en avril 2022.

La réforme de 2013, avec le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013, a modifié les modalités de centralisation du Livret A, du LDDS et du LEP, sans remettre en cause le régime de convergence des taux de centralisation instaurés en 2011.

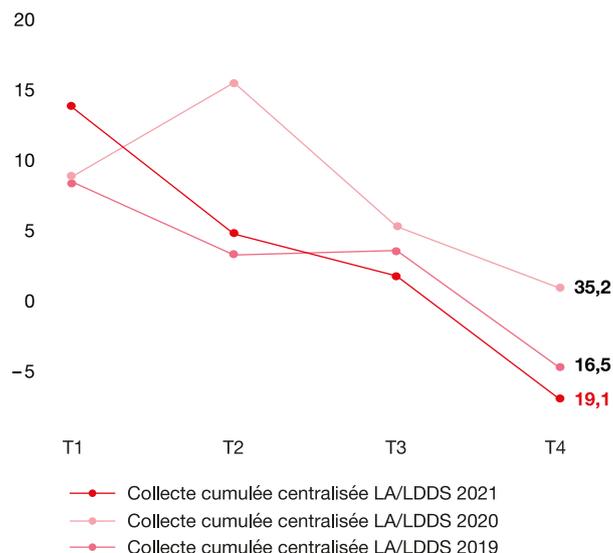
Évolution de la collecte centralisée

La collecte tous guichets LA/LDDS de 19,1 milliards d'euros en 2021 se traduit par une progression de la collecte centralisée au bilan du FE de 11,9 milliards d'euros, soit un niveau supérieur à celui atteint en 2019 (10,2 milliards d'euros).

La décollecte tous guichets du LEP atteint -1,5 milliard d'euros en 2021 et se traduit par une décollecte pour le bilan du FE de 0,7 milliard d'euros.

Les intérêts courus non échus atteignent 1,5 milliard d'euros fin 2021 (dont +1,3 milliard d'euros pour le Livret A et le LDDS, et +0,2 milliard d'euros pour le LEP).

Collecte cumulée annuelle TG et centralisée LA/LDDS (en Md€)



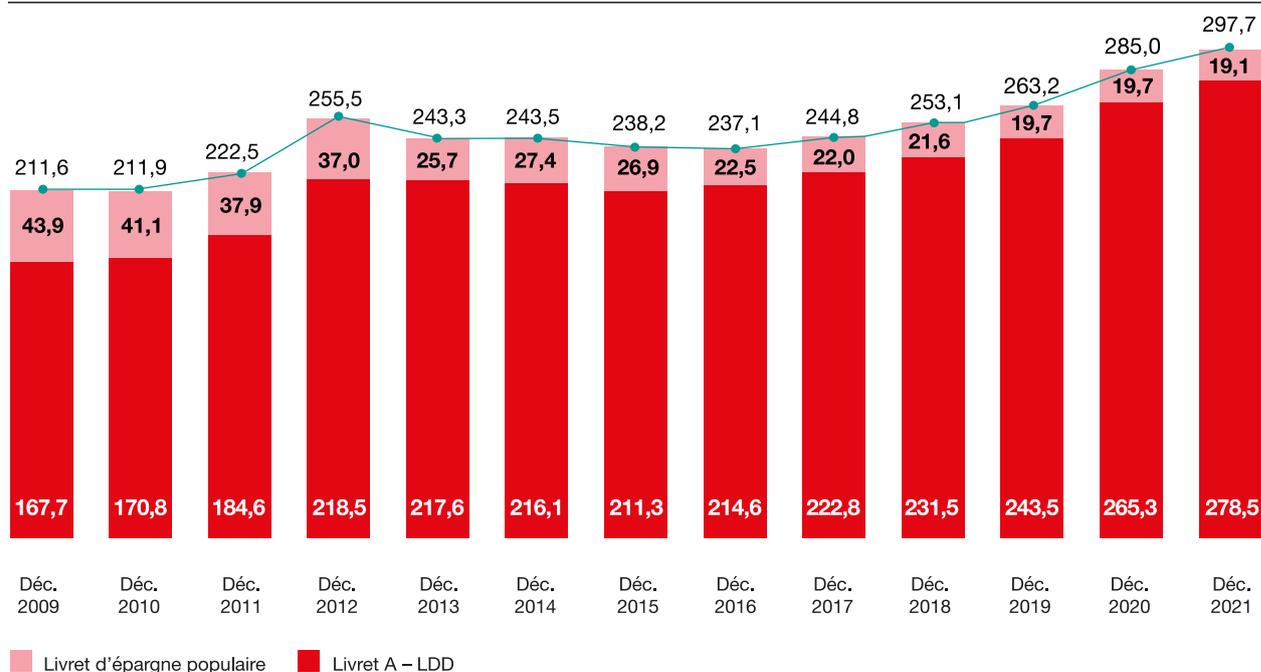
Évolution de l'encours centralisé

L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des Dépôts à fin décembre 2021 s'élève à 297,7 milliards d'euros⁽¹⁾, contre 285,0 milliards d'euros à fin décembre 2020, soit une hausse de 4,4 % (+ 12,7 milliards d'euros). L'encours centralisé des trois livrets réglementés dépasse les 500 milliards d'euros au mois de mars 2021 et atteint désormais 508 milliards d'euros (ICNE compris), contre 487,8 milliards d'euros (ICNE compris) à la même période.

L'encours centralisé⁽²⁾ à fin décembre 2021 au titre du Livret A et du LDDS, ICNE compris, s'élève à 278,5 milliards d'euros, contre 265,3 milliards d'euros à fin décembre 2020, soit une hausse de 5,0 % (+ 13,2 milliards d'euros)⁽³⁾.

L'encours centralisé⁽⁴⁾ à fin décembre 2021 au titre du LEP, ICNE compris, s'élève à 19,1 milliards d'euros, contre 19,7 milliards d'euros en décembre 2020, en baisse de 2,8 % (-0,6 milliard d'euros)⁽⁵⁾.

Encours comptable des dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts (en Md€)



(1) ICNE au 31 décembre 2021 compris.

(2) Le taux de centralisation du Livret A/LDDS dans le bilan du Fonds d'épargne étant de 59,5%.

(3) Hors capitalisation des intérêts, l'encours progresse de + 11,9 milliards d'euros.

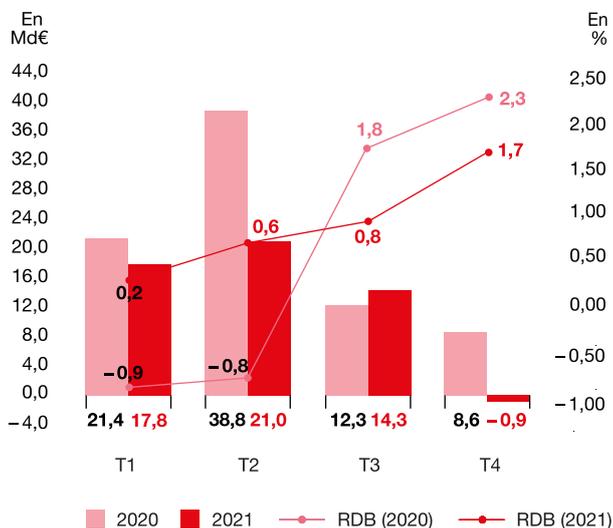
(4) Le taux de centralisation du LEP étant uniformément égal à 50% pour tous les établissements collecteurs depuis le 1^{er} juillet 2016.

(5) La décollecte du LEP (-0,7 milliard d'euros) est compensée par la capitalisation des intérêts (+0,2 milliard d'euros).

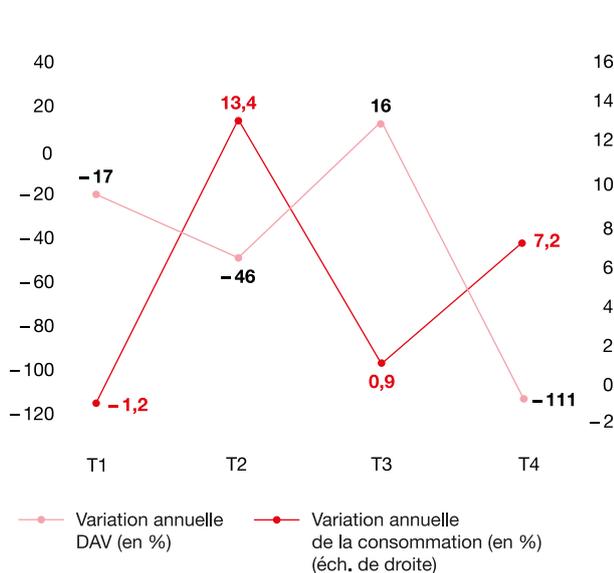
Les principaux placements des ménages restent encore axés sur la liquidité, mais moins exclusivement que lors de l'éclatement de la crise en 2020

→ Le retour, au rythme heurté par la conjoncture épidémique, de la consommation vers la norme a laissé des revenus non consommés encore importants qui alimentent d'abord les dépôts à vue.

Collecte cumulée trimestrielle DAV (en Md€) et RDB (en %)



Évolution des dépôts à vue et de la consommation (en glissement annuel)



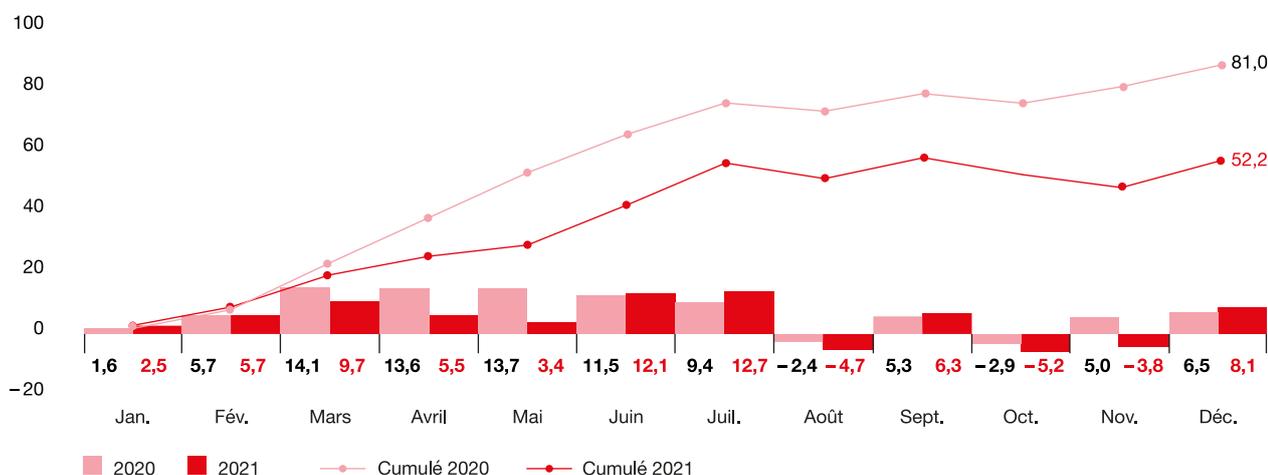
La poursuite d'un contexte de très faibles rendements, particulièrement pour les produits liquides, abaissant le coût d'opportunité de l'épargne, les dépôts à vue continuent d'accumuler les revenus non consommés en 2021. Ce phénomène, à l'œuvre depuis déjà quelques années, a été mécaniquement accentué par la crise sanitaire, mais se modère quelque peu en 2021, au rythme de l'amélioration de la situation épidémique. De plus, la chute des craintes de chômage au cours de l'année vient abaisser le besoin d'accumulation de liquidité et rallonge l'horizon dans les choix d'épargne des ménages. Toutefois, avec une progression du revenu toujours très dynamique alors que la consommation reste sous la norme,

le contexte d'instabilité de la situation épidémique explique un attentisme des ménages qui se traduit par la persistance de flux bien supérieurs à la tendance.

In fine, comme en 2020, les DAV collectent plus que tout autre produit, avec un flux cumulé en 2021 qui atteint 52,2 milliards d'euros (en repli de 35 % par rapport à 2020). Il s'agit de la seconde plus forte collecte cumulée annuelle pour les DAV.

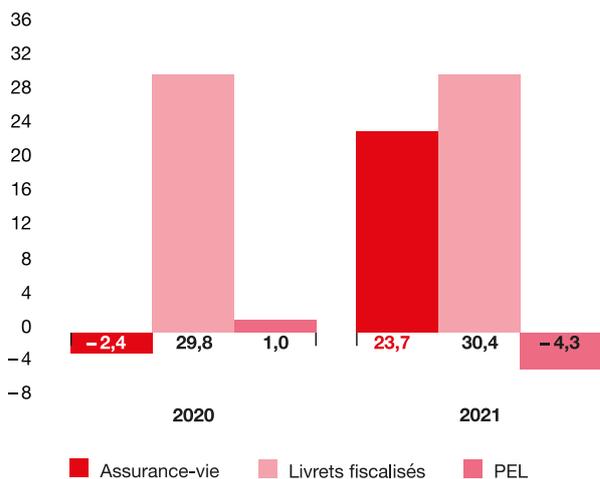
L'encours des dépôts à vue (y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages [ISBLSM], comme les associations) à fin décembre 2021 s'élève à 628,0 milliards d'euros, en progression de 9,1 % par rapport à fin décembre 2020 (575,9 milliards d'euros).

Évolution de la collecte des dépôts à vue depuis le 1^{er} janvier 2021 (en Md€)



→ Au fur et à mesure que s'éloigne le pic de la crise sanitaire, les ménages poursuivent un effort d'épargne important sur les supports les plus liquides.

Collecte annuelle 2021 (en Md€)



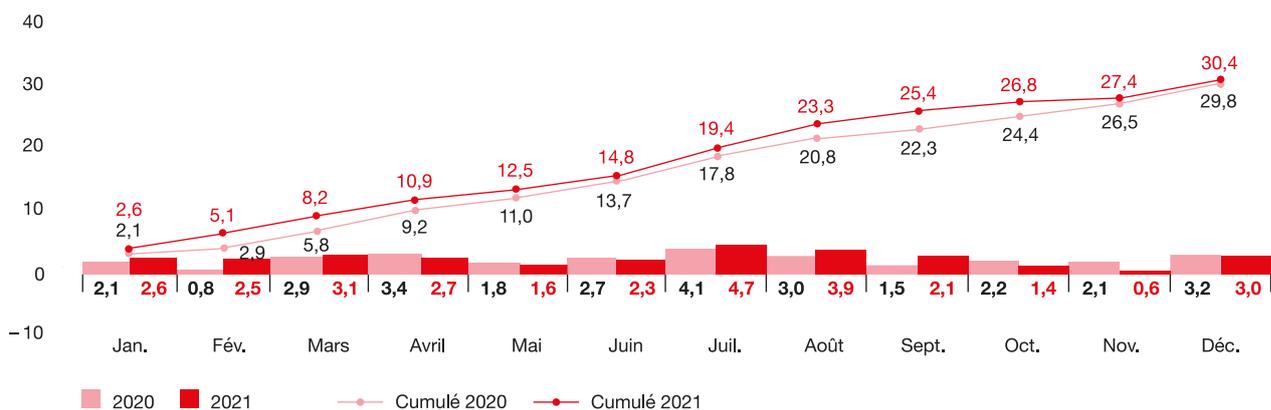
Les livrets fiscalisés connaissent des flux d'alimentation toujours conséquents en 2021, très légèrement supérieurs à ceux de 2020. Dans un contexte de crise épidémique et économique anxiogène qui laisse des revenus non consommés disponibles, les CSL bénéficient de la priorité des ménages à l'épargne de précaution, liquide et sans risque.

Toutefois, la robustesse de la collecte des CSL à la moindre tension épidémique au cours de l'année, comme à l'effondrement des craintes de chômage, suggèrent que le motif de précaution ne suffit seul à l'expliquer. D'une part, la faiblesse des rendements des CSL ne ferait pas obstacle au dynamisme de la collecte des CSL, du fait d'effets de promotion bancaire pour attirer des fonds disponibles. D'autre part, la persistance d'un flux dynamique repose aussi sur l'accueil de fonds que des ménages qui privilégient la liquidité avant tout ne peuvent plus verser sur leurs livrets réglementés, qu'ils auraient déjà saturés.

La collecte cumulée depuis le 1^{er} janvier atteint 30,4 milliards d'euros, légèrement supérieure à celle de l'an passé (29,8 milliards d'euros). Il s'agit de la seconde plus forte collecte observée sur une année pour les livrets fiscalisés.

L'encours des comptes sur livrets fiscalisés à fin décembre 2021, capitalisation comprise, s'élève à 264,1 milliards d'euros, en progression de 13,3 % par rapport à décembre 2020 (233,1 milliards d'euros).

Évolution de la collecte des livrets fiscalisés depuis le 1^{er} janvier 2021 (en Md€)



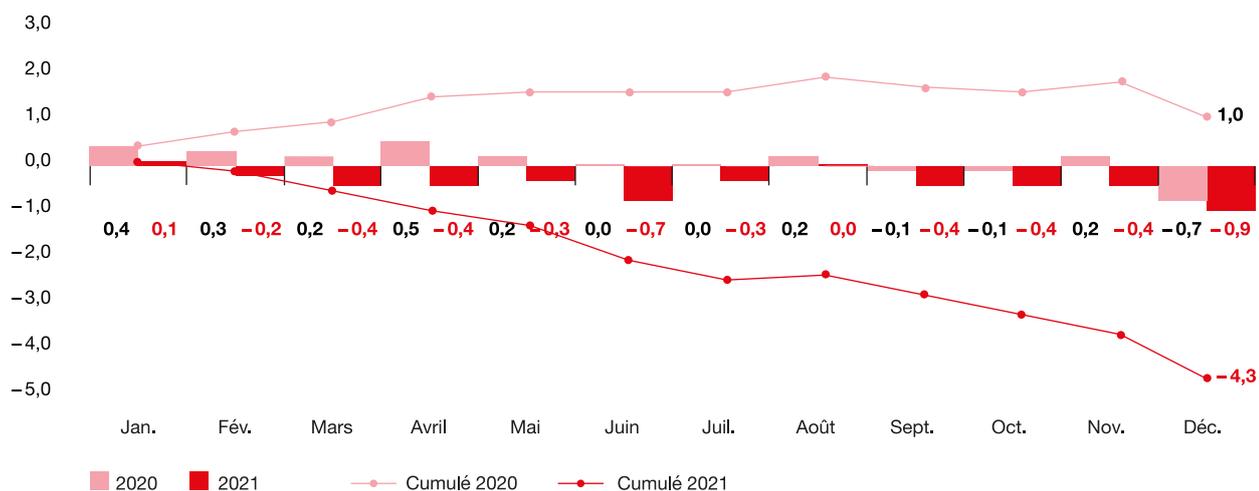
Le flux de collecte du PEL s'est inversé en 2021, passant d'une tendance légèrement collectrice à une tendance légèrement décollectrice.

Si l'importance du surplus de revenus non consommés avait contribué à irriguer les flux du PEL en 2020, le retour de la consommation à un niveau proche de la norme en 2021 a réduit progressivement le surplus de revenus affectables à l'épargne. Le reflux observé pourrait découler de retraits liés à la forte reprise du crédit immobilier, comme de moindres versements dus au vieillissement des PEL les plus anciens qui, bien qu'étant plus rémunérateurs, ne peuvent plus pour certains bénéficier de verse-

ments. In fine, les ménages privilégiant toujours une poche importante de liquidités ont plutôt délaissé le PEL car son taux (1 % depuis 2016), redevenu plus attractif en 2020 (passage du TLA de 0,75 % à 0,50 %), ne suffit pas à compenser la préférence pour la liquidité, qui persiste dans les choix d'épargne des ménages.

Hormis en janvier et août, la collecte a été systématiquement négative. La collecte cumulée sur 2021 est de -4,3 milliards d'euros (contre 1,0 milliard d'euros en 2020). L'encours du PEL à fin décembre 2021, capitalisation comprise, s'élève à 291,3 milliards d'euros, en progression de 0,6 % par rapport à fin décembre 2020 (289,6 milliards d'euros).

Évolution de la collecte du PEL depuis le 1^{er} janvier 2021 (en Md€)

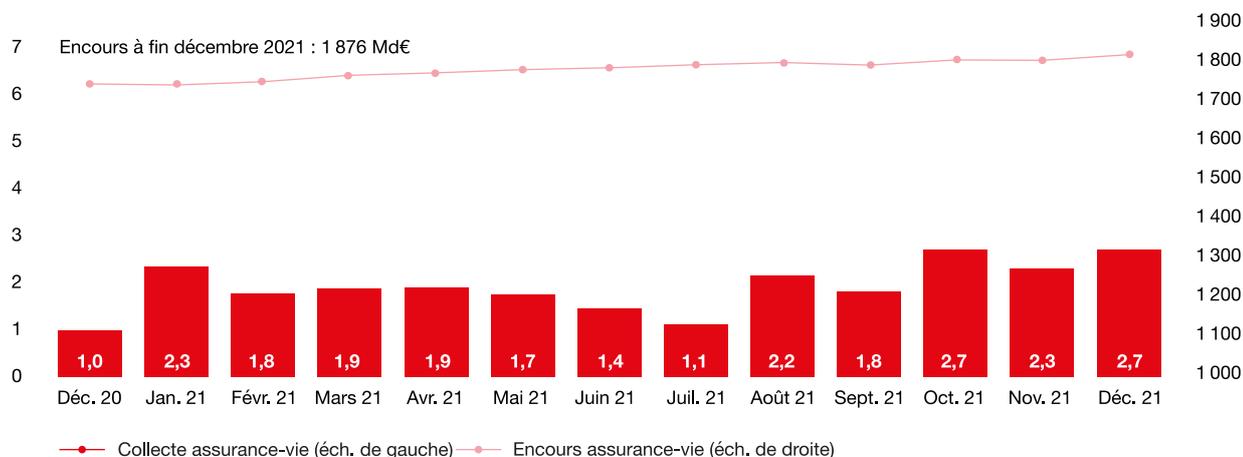


→ Si l'épargne liquide reste privilégiée, les ménages réorientent progressivement une partie de leur effort d'épargne au profit de l'assurance-vie.

La collecte de contrats d'assurance-vie confirme et amplifie en 2021 la reprise initiée fin 2020 avec l'amélioration de la situation sanitaire et économique. À fin 2021, les contrats d'assurance-vie collectent 23,7 milliards d'euros (soit un écart de plus de 25 mil-

liards d'euros par rapport à la décollecte de 2,4 milliards d'euros en 2020). L'encours (provisions mathématiques et participation aux bénéficiaires) atteint 1 876 milliards d'euros, en progression de 4,4 % (mais à ~70% par l'effet de valorisation qui s'ajoute à l'effet collecte).

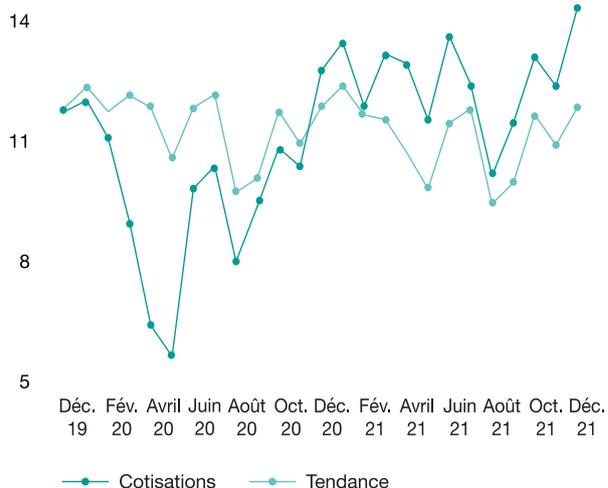
Assurance-vie : collecte nette (cotisations – prestations) et encours



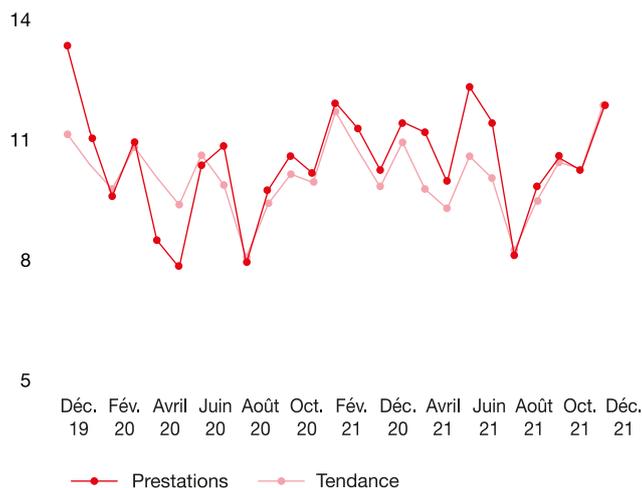
Tout au long de l'année, la collecte mensuelle a systématiquement été supérieure à celle de l'an passé. Au cours du quatrième trimestre, la dynamique de collecte s'est encore accentuée, les flux dépassant même nettement les tendances mensuelles. Alors que les prestations restent à peu près égales à la tendance,

comme l'an passé, les cotisations surpassent systématiquement la tendance sur 2021. Cet appétit plus prononcé des ménages pour l'assurance-vie repose sur des niveaux de versements record sur les unités de compte. A contrario, les fonds en euros restent décollecteurs (mais moitié moins qu'en 2020).

Cotisations brutes et tendance récente (en Md€)

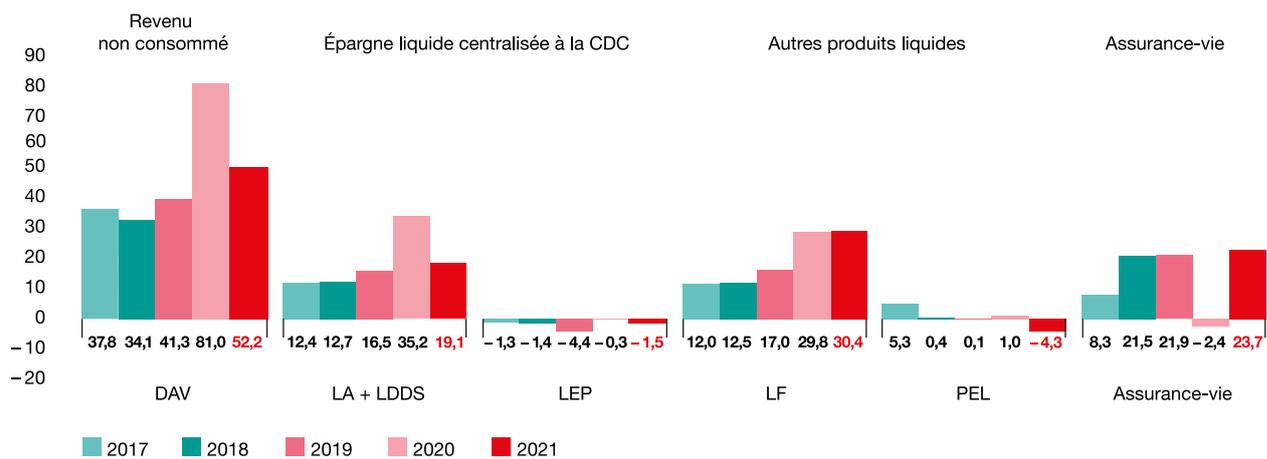


Prestations brutes et tendance récente (en Md€)



Synthèse des flux de collecte sur les principaux produits d'épargne des ménages

Collecte annuelle 2021 (en Md€) et remise en perspective 2017 à 2020



Prêts

Prêts

2021 : malgré un contexte marqué par la crise, une action massive portant sur près de 23 milliards d'euros de prêts sur Fonds d'épargne et une contribution importante à la relance

L'année 2021 a, comme 2020, été marquée par la crise de Covid-19. Malgré cela, le Fonds d'épargne a eu une action massive portant sur près de 24 milliards d'euros de dettes, avec 12,8 milliards d'euros de nouveaux prêts signés, le réaménagement de 4,0 milliards d'euros de prêts existants et plus de 5,8 milliards d'euros de prêts transférés entre emprunteurs, principalement dans le cadre de la réorganisation du secteur du logement social et de rapprochements soutenus entre acteurs. Ainsi, contrairement à 2020, la production de prêts nouveaux aura été plus importante en montants que l'action menée sur le stock de prêts pour préserver les équilibres financiers à long terme du Fonds d'épargne et améliorer les conditions financières offertes aux emprunteurs concernés.

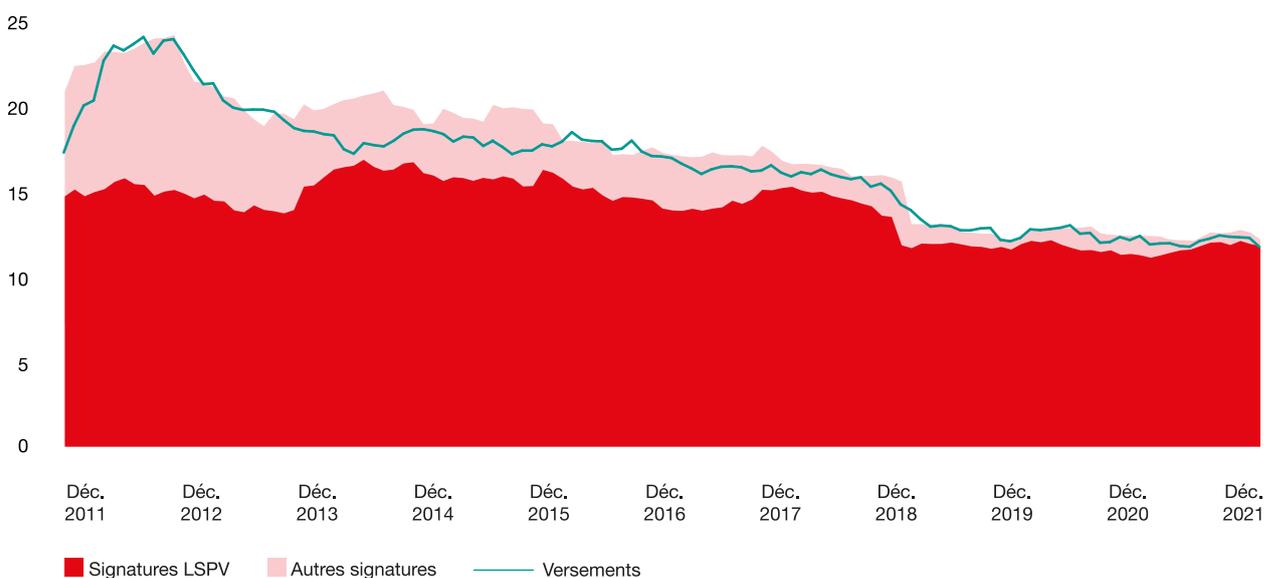
Dans ce contexte de crise sanitaire, l'offre de prêts sur Fonds d'épargne a connu en 2021 une montée en charge soutenue. Elle

avait fortement évolué en 2020, avec en particulier le déploiement dans des délais très courts d'un plan d'urgence ainsi que la refonte profonde de l'offre au Secteur Public Local pour participer au plan de relance des investissements dans les territoires.

Par ailleurs, la ressource issue de l'épargne centralisée a permis de financer 82 % du montant des prêts accordés en 2021 par le Fonds d'épargne, 14 % l'étant grâce aux ressources mises à disposition par la section générale de la Caisse des Dépôts et 5 % grâce aux ressources européennes mises à disposition par la Banque européenne d'investissement et par la Banque du Conseil de l'Europe.

Au total, le capital restant dû (hors IC et ICNE) des prêts sur Fonds d'épargne s'élève à **191,9 milliards d'euros** à fin décembre, en progression de 0,6 % par rapport au CRD du 31 décembre 2020.

Ensemble des prêts



Enfin, il convient de rappeler que l'intégralité des prêts sur Fonds d'épargne, tant en flux qu'en stock, concourent à une ou plusieurs des trois catégories de la transition écologique et solidaire voulue par le gouvernement : la transition écologique et éner-

gétique ; l'économie responsable ; les projets d'intérêt général. Il s'agit donc bien d'un usage 100 % responsable et durable de l'épargne réglementée confiée à la CDC.

Logement locatif social : des signatures de prêts en croissance grâce à une palette élargie d'offres pour répondre aux enjeux de relance à laquelle a participé le secteur HLM

L'année 2021 aura été l'année de la montée en charge des dispositifs déployés dans le cadre du plan de relance de la Banque des Territoires, dont la partie Logement a été annoncée en septembre 2020. Outre un volet très attendu relatif à la commande par le bailleur CDC Habitat de 40 000 logements en vente future d'achèvement, un axe important a été dédié aux prêts sur Fonds d'épargne, notamment ceux sur ressources européennes (ressources de la Banque européenne d'investissement et de la Banque du Conseil de l'Europe) ou du redéploiement de prêts dits « de haut de bilan » (PHB2.0) sous des formes adaptées afin de soutenir les chantiers touchés par la crise sanitaire.

Ainsi, en matière de production de prêts, 11,8 milliards d'euros de prêts au logement social et à la politique de la ville (LSPV) ont été signés en 2021, en hausse de 4 % par rapport à l'année 2020.

Cette hausse est plus soutenue encore sur ce segment LSPV hors refinancements puisque 11,4 milliards d'euros de prêts ont été accordés, une progression de 6 % malgré le contexte, les phases de confinement et plus largement les contraintes sanitaires et leur impact sur les chantiers, et donc sur les besoins en financements du secteur.

Ces prêts auront permis de financer la construction de 85 300 nouveaux logements sociaux (+2 % par rapport 2020). Ils ont également permis la réhabilitation de 81 600 autres logements dans le parc existant, avec une empreinte croissante du Fonds d'épargne dans le financement des opérations les plus ambitieuses sur les plans énergétique et environnemental. Au total 1,7 milliard d'euros de prêts ont été signés pour la rénovation/réhabilitation du logement social, témoignant d'une belle dynamique.



Plan logement et de relance habitat : rappel des dispositifs et bilan à fin 2021 (certains bilans sont tirés dans la suite du rapport, au sein des parties dédiées)

Mesures à l'opérateur

→ Titres participatifs : L'enveloppe 2020-2021 de souscription initialement prévue était de 800 millions d'euros. Dans le cadre du plan, la distribution a accéléré en 2020 (de 400 millions d'euros initialement prévus à 700 millions d'euros), et l'enveloppe globale a été augmentée de 100 millions d'euros pour atteindre un total de 900 millions d'euros, avec 200 millions d'euros pour la tranche 2022, s'accompagnant d'un élargissement des emprunteurs éligibles (SEM et ESH). À fin 2021, la dynamique et l'intérêt rencontré sont très élevés :

- dans le cadre de la **première campagne de souscription : 65 dossiers ont été engagés pour 64 bailleurs et 665 millions d'euros**; avec 61 émissions de titres ayant donné lieu à versement de 614 millions d'euros par la Caisse des Dépôts;
- dans le cadre de la seconde campagne : **38 engagements ont été réalisés pour 242 millions d'euros**; avec un montant prévisionnel total de 331 millions d'euros pour 58 dossiers;
- ces deux campagnes auront, à fin 2021, donné lieu à **un engagement de la CDC auprès de 91 OLS** (69 OPH, 11 ESH, 6 coopérative et 5 SEM).

→ PHB2.0 : 2 milliards d'euros de prêts de haut de bilan de 2^e génération avaient, en collaboration avec Action Logement, été mis à disposition du secteur, avec une phase bonifiée de 20 ans à taux zéro pouvant se prolonger par un amortissement sur épargne réglementée (indexée au taux du Livret A). Compte tenu de l'existence de reliquats sur les trois tranches 2018-2020, près de 400 millions d'euros avaient été dédiés dans le cadre de la relance aux chantiers touchés par la crise de Covid-19. Ainsi, à fin 2021, les niveaux de consommations de prêts de haut de bilan de 2^e génération sont les suivants :

- s'agissant des trois tranches annuelles sur les agréments 2018-2020, près de 1,4 milliard d'euros d'enveloppes ont été fléchés sur les bailleurs en ayant fait la demande dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt dédiés; avec, à fin 2021, 708 millions d'euros de prêts d'ores et déjà engagés (pour mémoire, une fois la demande de PHB2.0 validée, les prêts sont engagés selon la dynamique des chantiers de l'opérateur, dans la limite des montants validés);
- s'agissant spécifiquement **du PHB 2.0 chantiers**, il s'agit de prêts à l'opérateur destinés à la reprise des chantiers touchés par la crise sanitaire, avec un succès très important puisque **423 millions d'euros de prêts étaient signés à fin 2021 (enveloppe totalement consommée)**.

→ Logement abordable : élargissement des prêts au logement des travailleurs clés.

→ **Déploiement d'une nouvelle enveloppe de 450 millions d'euros (sur ressource de la Banque européenne d'investissement)** permettant de financer des opérations innovantes dans le cadre de la restructuration du secteur du logement social et des montages innovants.

→ **Lancement du Prêt copropriétés dégradées** présentant des caractéristiques financières répondant aux contraintes de ce type d'opérations, avec notamment un important différé d'amortissement possible et une durée de préfinancement pouvant atteindre 8 ans.

→ **Refonte du Prêt au logement intermédiaire institutionnel**, avec notamment la suppression du plafond minimum du coût de l'opération et des conditions relatives à la part de fonds propres injectés dans l'opération. À fin 2021, et sur la base de cette importante refonte des conditionnalités associées, ce sont 184 millions d'euros de Prêts au logement intermédiaire qui ont été signés, en croissance de +88 % (98 millions d'euros en 2020), soulignant l'intérêt suscité par cette offre.

Relance de la réhabilitation de logements sociaux

→ **Adaptation des critères de l'Écoprêt** pour encourager des expérimentations de rénovations très ambitieuses.

→ **Doublement du montant PHBB** par logement éligible au prêt de haut de bilan bonifié.

Relance de la production de logements sociaux

→ **Tranche 3 du prêt de haut de bilan PHB 2.0** orientée entièrement vers la production neuve sur agréments 2020 (cf. supra).

→ **Financement à taux fixe dédié** à la production de logements sociaux à des maturités portées à 35 et 40 ans (contre 30 ans maximum aujourd'hui), grâce à une enveloppe de 500 millions d'euros sur ressource BEI. À fin 2021, 118 millions d'euros ont été engagés en prêts booster sur ressources de la BEI pour 427 opérations.

→ **Enveloppe supplémentaire de 150 millions d'euros de la Banque du Conseil de l'Europe pour l'habitat spécifique** (pour un total porté à 450 millions d'euros). 396 millions d'euros ont été engagés en prêts à l'habitat spécifique sur ressources de la CEB sur 171 opérations.



Focus prêts de haut de bilan de 2^e génération (PHB2.0) : bilan à fin 2021

Entre 2018 et 2020, plusieurs dispositifs assis sur les prêts de haut de bilan de 2^e génération ont été déployés, dont trois tranches annuelles de PHB2.0 faisant l'objet d'appels à manifestation d'intérêt et une tranche spécifique en 2020 dite « PHB2.0 chantiers » dédiée à soutenir les opérations impactées par la crise de Covid-19. Sur l'année 2021 et pour ce qui concerne l'ensemble des dispositifs associés au PHB2.0 :

→ 244 millions d'euros de PHB2.0 signés en 2021 sur 1878 prêts;

→ 423 millions d'euros de PHB2.0 chantiers pour 387 prêts; témoignant de l'intérêt rencontré par cette offre limitée dans le temps.

Au global, depuis son lancement, ce sont 951 millions d'euros de PHB2.0 qui ont été signés à ce stade, sur une enveloppe de 2 milliards d'euros (celle-ci étant par ailleurs très largement engagée).

Secteur Public Local

L'année 2021 aura été, sur ce segment également, marquée par la montée en charge des offres de financements dédiées à la relance, partiellement contrée par le contexte de marché. L'année 2020, avec la crise de Covid-19, avait en effet conduit à une refonte des conditions sur les prêts existants pour en doper l'attractivité et au déploiement de nouvelles offres de prêts. Elle avait également vu la conclusion d'une convention de refinancement sur ressource européenne (BEI), dite « MBIL2 », pour 500 millions d'euros de prêts sur Fonds d'épargne, dont le succès a conduit à la signature d'un nouveau contrat MBIL3 de 1 milliard d'euros, déployé dès octobre 2020. Ces derniers prêts sont à taux fixe de marché, dédiés au développement durable du territoire, et en particulier à leur transition écologique et énergétique (TEE).

Enfinement, **1,04 milliard d'euros de prêts ont été accordés au Secteur Public Local, en baisse de 9 % par rapport à 2020,**

compte tenu de taux de marché très bas et de liquidités importantes; avec une part sans précédent de financements désintermédiés.

Malgré ce ralentissement, la nouvelle offre rencontre un succès important, avec 199 millions d'euros de Prêts relance verte signés, 141 millions d'euros de Prêts relance santé ou encore 172 millions d'euros sur l'Aquap prêt pour la construction ou rénovation des réseaux des petits et grands cycles de l'eau.

Enfin, les prêts aux collectivités et satellites ont bénéficié de ressources de financement européennes, en particulier de la Banque européenne d'investissement; 319 millions d'euros de ces prêts ont été accordés grâce à cette ressource, soit 31 % des prêts 2021 sur ce segment.



Plan de relance : une refonte de l'offre de prêts au Secteur Public Local

Dans le cadre du plan de relance, l'offre de prêts sur Fonds d'épargne au Secteur Public Local a été profondément revisitée.

Parmi les principales évolutions on notera :

- un élargissement des contreparties éligibles;
- une amélioration de la tarification, passant pour les enveloppes thématiques de TLA +0,75 % à TLA +0,60 %;
- le lancement de nouvelles offres thématiques avec le Prêt relance tourisme, le Prêt relance verte et le Prêt relance santé;
- une amélioration des règles de quotités, les opérations pouvant être financées à 100 % du besoin sous un certain seuil.

S'agissant de la nouvelle offre de Prêt relance verte :

- offre de prêt dédiée à la transformation à moyen et long termes de notre économie et son adaptation à la transition écologique et énergétique. Tous les projets liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets, à la biodiversité, à la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive sont éligibles;
- une durée adaptée aux projets, avec une maturité pouvant aller jusqu'à 50 ans;
- un taux compétitif avec une offre de prêt à taux du Livret A +0,60 % et/ou taux fixe sur ressources européennes pour les projets TEE.

S'agissant de la nouvelle offre Prêt relance tourisme :

- offre de prêt dédiée au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur. Cela emporte tous les projets correspondant à des immobilisations lourdes et relevant des secteurs de l'hôtellerie, de l'hébergement locatif saisonnier, de la restauration à fort potentiel d'attractivité touristique, du bien-être (thalassothérapie – thermalisme), des musées, des parcs de loisirs, des infrastructures permettant d'accueillir des événements culturels et/ou sportifs, etc. ;
- une durée adaptée aux projets, avec une maturité pouvant aller jusqu'à 50 ans;
- un différé d'amortissement souple pouvant aller jusqu'à 5 ans;
- un taux compétitif, avec une offre de prêt à taux du Livret A +0,60 %.

S'agissant de la nouvelle offre Prêt Gaïa territorial pour soutenir le renouveau industriel local :

- offre de prêt dédiée au portage foncier et à l'aménagement urbain pour accélérer le développement de l'industrie locale, au travers de 2 dispositifs :
 - Gaïa territorial court terme : pour financer des opérations foncières pour lesquelles l'emprunteur a vocation à revendre les parcelles après les avoir aménagées;
 - Gaïa territorial long terme : pour financer des opérations foncières pour lesquelles l'emprunteur a vocation à mettre à bail les parcelles après les avoir aménagées.



La Banque des Territoires

Lancée le 30 mai 2018, la Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissements pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, des zones rurales aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être au plus près de ses clients.

Elle est le vecteur de déploiement des prêts sur Fonds d'épargne.

L'empreinte globale de l'action de la Banque des Territoires porte sur près de 20 milliards d'euros par an pour l'ensemble de ses interventions : prêts, investissements, etc.

Logement social et politique de la ville

Hausse des signatures de prêts matérialisant la dynamique de relance du secteur HLM et intérêt pour l'offre de prêts révisée sur Fonds d'épargne

L'activité de prêts pour la construction et l'acquisition de logements sociaux et intermédiaires a augmenté en 2021, avec 8,9 milliards d'euros de signatures pour les prêts sur les différents segments du logement social et intermédiaire (PLAI, PLUS, PLS et complémentaire PLS, ainsi que PLI distribués en direct), soit une augmentation de 2 % par rapport à 2020. Ce sont ainsi 85 300 nouveaux logements qui ont été financés.

Cette accélération est néanmoins restée modeste en regard du potentiel, notamment sur les territoires métropolitains où, au lendemain des élections, ont été notés certains ralentissements en matière d'autorisations d'urbanisme accordées, impactant les opérations et les financements qui y auraient été associés. Ce ralentissement vient également matérialiser la plus grande prise en compte dans les décisions locales de la nécessité de réduire l'artificialisation des sols et la difficulté croissante à trouver des fonciers constructibles.

Par ailleurs, en matière de rénovation/réhabilitation, 1,67 milliard d'euros de prêts ont été accordés, en accélération plus soutenue que la moyenne sur le segment du logement social, pour atteindre 6 % ; 81 600 logements sociaux ont ainsi pu bénéficier de ces financements, en baisse de 8 %.

S'agissant spécifiquement des rénovations thermiques, les plus ambitieuses sur les plans énergétique et environnemental : 538 millions d'euros d'Écoprêts ont été signés, permettant par ses conditions très attractives la rénovation thermique de 32 000 logements sociaux. Par ailleurs, 420 millions d'euros de prêts à taux fixes complémentaires à l'Écoprêt ont été accordés sur cette même année, soit au total près de 1 milliard d'euros de prêts signés en 2021 par le Fonds d'épargne pour la rénovation thermique HLM.

Politique de la ville

En 2021, le volume des prêts sur Fonds d'épargne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (appréciés au sens large, y compris quartiers en veille active) atteint 1 090 millions d'euros,

dont 952 millions d'euros pour le logement locatif social et l'habitat spécifique, et 139 millions d'euros pour les projets urbains et les projets portés par les collectivités locales. Ce montant, en nette augmentation par rapport à 2020 (872 millions d'euros au total, dont 739 millions d'euros sur le logement), signe l'accélération du rythme des projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires.

En effet, après le PNRU (programme national pour la rénovation urbaine) lancé en 2004 et tout juste achevé, le NPNRU (nouveau programme national pour la rénovation urbaine) lancé en 2014 est désormais en phase opérationnelle. Près de 430 quartiers ont vu leur projet validé, soit 90 % des 480 quartiers labellisés NPNRU, mobilisant près de 11,9 milliards d'euros de concours financiers pour un investissement tous financeurs confondus de 36,9 milliards d'euros. Ces projets prévoient la démolition de 97 190 logements sociaux et la réhabilitation de 137 930 autres, ainsi que 927 projets d'équipements, dont 227 projets d'immobilier économique. Le Comité interministériel des villes de janvier 2021 a acté l'augmentation de 2 milliards d'euros du budget du NPNRU, portant son enveloppe à 12 milliards d'euros de subventions, soit 14 milliards d'euros de concours financiers en tenant compte du volume de prêts bonifiés. Cette augmentation de moyens conduit l'Anru à étudier des clauses de revoyure pour des projets de collectivités déjà validés afin de les amplifier, pour un investissement total estimé entre 40 et 50 milliards d'euros pour améliorer le cadre de vie des habitants ces dix prochaines années.

Habitat spécifique

Le financement de l'habitat spécifique regroupe l'ensemble des interventions sur Fonds d'épargne répondant aux besoins d'habitat non couverts par le logement social classique. Les principaux champs d'intervention sont le secteur médico-social (établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées), l'habitat pour jeunes (étudiants, jeunes travailleurs), le logement d'insertion et l'hébergement pour les personnes défavorisées (personnes sortant de la rue, ménages en difficulté, travailleurs migrants, etc.).

En 2021, les prêts pour l'habitat spécifique ont enregistré une hausse de 4 % par rapport à 2020, pour atteindre 832 millions

d'euros de prêts signés (801 millions d'euros en 2020). Plus spécifiquement :

- dans le secteur médico-social, le volume de prêts signés a décliné de 5 %, après une chute de 20 % l'année précédente (432 millions d'euros en 2021, 453 millions d'euros en 2020). Avec 52 % des prêts accordés sur ce segment, ce secteur reste cependant un axe central de l'action du Fonds d'épargne en matière d'habitat spécifique, tout en marquant un recul puisqu'il en représentait 57 % en 2020. Il répond aux besoins d'adaptation globale de la société au vieillissement, mobilisant l'ensemble des politiques publiques (transports, aménagements urbains, logement, services à domicile, etc.) ainsi qu'au renforcement des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap;
- dans le champ de l'habitat pour les jeunes, l'action du Fonds d'épargne, au travers de la Banque des Territoires, recule de 21 % pour atteindre 173 millions d'euros, contre 218 millions d'euros en 2020. Elle participe à l'atteinte de l'objectif du plan « 80 000 » sur le quinquennat, dont 60 000 logements pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs;
- sur le segment du logement d'insertion et de l'hébergement, les volumes augmentent fortement, avec 167 millions d'euros de prêts accordés, contre 82 millions d'euros en 2020, dans un contexte de besoins qui restent importants.

En parallèle des prêts affectés aux opérations, une enveloppe de prêts de haut de bilan bonifiés a été mise en place pour cou-

vrir les besoins en fonds propres des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) sur la période 2016-2019. Au total, 221 bailleurs ont conventionné pour 23,4 millions d'euros, permettant de financer 1220 logements additionnels. Les reliquats constatés en 2020 ont permis de financer des opérations nouvelles en MOI sur les agréments 2021.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux attentes des opérateurs, deux contrats de 150 millions d'euros chacun avaient été signés en 2018, puis 2020, avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Le champ des opérations accompagnées a ensuite été élargi à compter de 2019 pour couvrir l'ensemble des champs évoqués ci-dessus. Début 2022, une troisième enveloppe de 150 millions d'euros a été annoncée, suite à des négociations réalisées en 2021. L'opération porte le montant global offert par ce partenariat avec la CEB à 450 millions d'euros et confirme le rôle d'intermédiation des institutions financières européennes de la CDC. Cette ressource à taux fixe compétitif vient en complément de la ressource réglementée.

En synthèse, le volume de prêts sur l'habitat spécifique a connu une belle dynamique, principalement soutenue par le segment du logement d'insertion dans ce contexte global de crise, tout en poursuivant l'apport de réponses adaptées aux publics fragiles cibles. In fine, ces financements ont permis la construction de 10 000 logements (contre 8 500 en 2020) et la rénovation de 3 500 autres (contre 2 500 en 2020).

Secteur Public Local

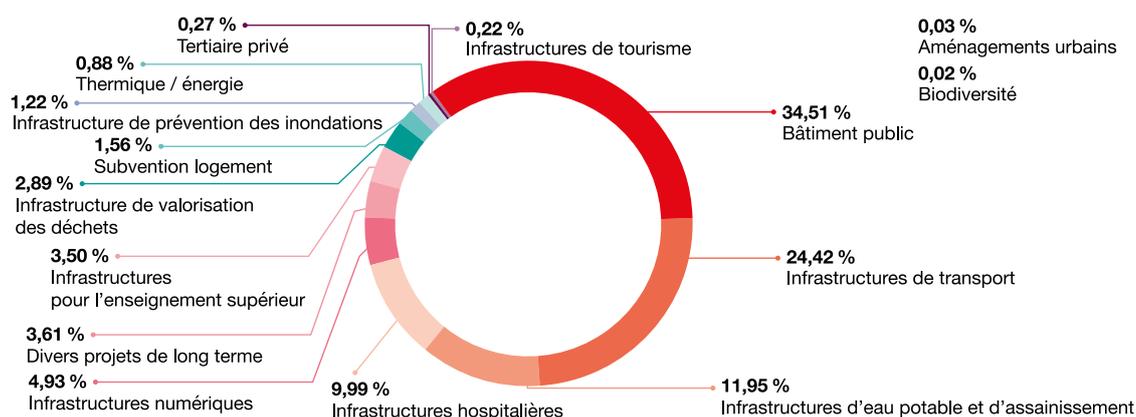
En 2021, les investissements des collectivités locales ont poursuivi la reprise entamée depuis 2017. Malgré le contexte macroéconomique, les collectivités ont fait appel massivement au marché obligataire pour une demande assouvie totalisant 4,5 milliards d'euros (dont notamment la Ville de Paris, qui n'avait pas été active en la matière en 2019, ou encore la Région Île-de-France). En particulier, sur des durées inférieures à dix ans, de nombreuses émissions ont pu bénéficier d'un taux proche de, voire inférieur à zéro. 2021 est en la matière la seconde année consécutive à dépasser la barre de 4 milliards d'euros d'émissions, confirmant un début d'ancrage sur ce marché et marquant un tournant dans la compétition vis-à-vis des offres bancaires et du Fonds d'épargne. Dans le même temps, l'offre de crédit de la Banque des Territoires a profondément évolué dans le cadre du plan de relance, notamment son volet pour la transition écologique

et énergétique de 40 milliards d'euros en commun avec Bpifrance.

Ce sont in fine 1 milliard d'euros qui ont été accordés sur ce segment, dont 898 millions d'euros aux investissements des collectivités et de leurs satellites, et 139 millions d'euros aux prêts aux collectivités pour des aménagements en matière de politique de la ville, notamment en territoires Action cœur de ville.

Ces financements incluent 163 millions d'euros de prêts hors enveloppes thématiques (contre 309 millions d'euros un an auparavant), le reste sur enveloppes thématiques dédiées. Concernant ces dernières, le Prêt relance verte et le Prêt relance santé ont atteint respectivement 199 millions d'euros et 141 millions d'euros; ces deux nouvelles offres venant détrôner l'Éduprêt et l'Aquaprêt, binôme de tête en 2020.

Nouveaux prêts signés (cumul) par segment de marché



Gestion de la dette

Remboursements anticipés et réaménagement de dette

Les remboursements anticipés cumulés de 2021 se sont élevés à 2,0 milliards d'euros, en croissance nette comparés aux 1,2 milliard d'euros réalisés en 2020. Ces remboursements anticipés comprenaient 1,7 milliard d'euros de remboursements anticipés obligatoires (remboursements contractuellement obligatoires dans le cadre d'événements comme la cession des logements ayant fait l'objet du prêt considéré), en croissance de 80 % dans le cadre de la recomposition du secteur du logement social, qui a un effet mécanique sur ces volumes ; 265 millions d'euros sont des remboursements anticipés volontaires, en croissance de 20 %, mais dans des volumétries qui restent extrêmement contenues en regard des encours du Fonds d'épargne. Ces résultats matérialisent, dans un contexte de marché fortement adverse, les travaux de protection de l'encours conduits depuis quatre ans.

→ En synthèse, avec 12,8 milliards d'euros de prêts nouveaux signés, près de 4,0 milliards d'euros réaménagés et 5,8 milliards d'euros de prêts transférés, 23 milliards d'euros de dette sur Fonds d'épargne ont été travaillés en 2021. Cela en fait une année d'action massive, comparable à celle de 2019, avant que l'économie et le secteur du logement social ne soient impactés par une crise sanitaire sans précédent.

Enfin, ce sont près de 4 milliards d'euros de prêts existants qui ont été réaménagés, pour près de 200 lettres d'offres acceptées. Cette action de fond est menée dans l'objectif de faire bénéficier les clients de conditions répondant à leurs souhaits tout en participant à protéger les encours sur fonds d'épargne indexés sur taux du Livret A (TLA).

Transferts de dette

La loi Elan a imposé aux bailleurs sociaux, en deçà d'un certain niveau de taille, de se regrouper d'ici à la fin 2020. Néanmoins, et compte tenu du contexte sanitaire ayant ralenti ces dynamiques de rapprochements, le délai de mise en conformité avec le cadre législatif a été prolongé jusqu'à mi-2021. Dans ce contexte, les rapprochements ont été très importants et ont conduit à des niveaux de transferts sans précédent sur ces deux années. Ceux-ci ont représenté, en 2021, 5,8 milliards d'euros pour près de 20 000 prêts transférés, quasi exclusivement entre bailleurs sociaux emprunteurs du Fonds d'épargne.

Des financements qui contribuent intégralement à la transition écologique et solidaire

Les prêts distribués par la Banque des Territoires sur ressource de l'épargne réglementée sont **100 % durables ou d'intérêt général, sans d'ailleurs qu'une catégorie exclue l'autre**. Ainsi, tous les financements vont à des projets entrant dans les catégories de l'économie responsable⁽¹⁾ (en l'occurrence logement social et politique de la ville) ou de l'intérêt général⁽²⁾ (entités publiques), une part importante d'entre eux concourant également à la transition écologique et énergétique (TEE).

100 % des financements vont à l'économie responsable ou aux projets d'intérêt général

L'intégralité des prêts au logement social et à la politique de la ville entrent dans la catégorie de l'économie responsable à la fois par leur objet et par leur caractère incitatif et sans équivalent sur le marché des conditions de prêts (avantages de taux, durée,

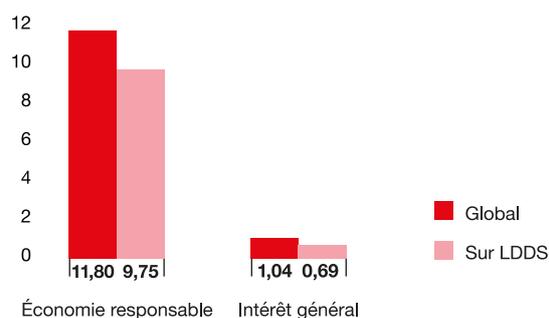
non-discrimination entre les emprunteurs qui permet une forme de péréquation entre eux...). De la même façon, l'ensemble des prêts aux collectivités, du fait de leur objet même, entrent dans la catégorie des projets d'intérêt général.

Ainsi, sur les 12,8 milliards d'euros de prêts nouveaux, 11,8 milliards d'euros vont à l'économie responsable et 1,04 milliard d'euros aux projets d'intérêt général, parmi lesquels respectivement 9,75 milliards d'euros et 685 millions d'euros sur la seule ressource épargne (hors ressources section générale, BEI et CEB). L'encours de prêts atteint 192,9 milliards d'euros, parmi lesquels 170,7 milliards d'euros au titre du logement social et de la politique de la ville – et donc à celui de l'économie responsable – et 21,8 milliards d'euros à celui des projets d'infrastructure d'intérêt général porté par les collectivités locales.

(1) Personnes morales de l'économie sociale et solidaire (cf. article 1^{er} de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire), organismes de financement ou établissements de crédit répondant aux conditions prévues au III de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail, les prêts en faveur de la construction ou de la rénovation des logements locatifs sociaux.

(2) Prêts au Secteur Public et à ses satellites.

Répartition des nouveaux prêts (en Md€)



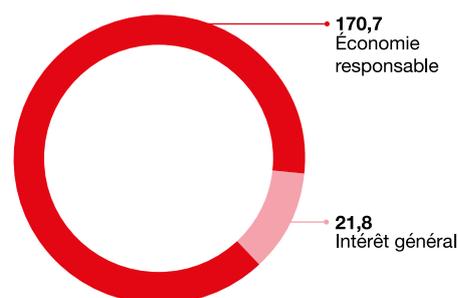
Source : Banque des Territoires. Données TEE toutes ressources.

Des financements croissants en faveur de la transition énergétique et écologique

La part des financements concourant également à la transition énergétique et écologique est établie en fonction de la nature des projets financés (immobilier durable, efficacité énergétique, eau, énergies renouvelables, etc.).

Les prêts considérés à cet égard comme bénéficiant à la transition énergétique et écologique sont les suivants : réhabilitation de logements sociaux et bâtiments publics, construction de logements et bâtiments publics disposant de certifications et de labels plus contraignants que la réglementation en vigueur (en particulier la certification NF Habitat HQE – Haute Qualité environnementale délivrée par Cerqual Qualitel Certification), préservation des ressources en eau, mobilités propres, énergies renouvelables. S'agissant de la construction de logements sociaux, un partenariat lancé en 2020 entre la Banque des Territoires et Cerqual Qualitel Certification nous permet de disposer désormais d'une information

Répartition des encours 31.12.21 (en Md€)

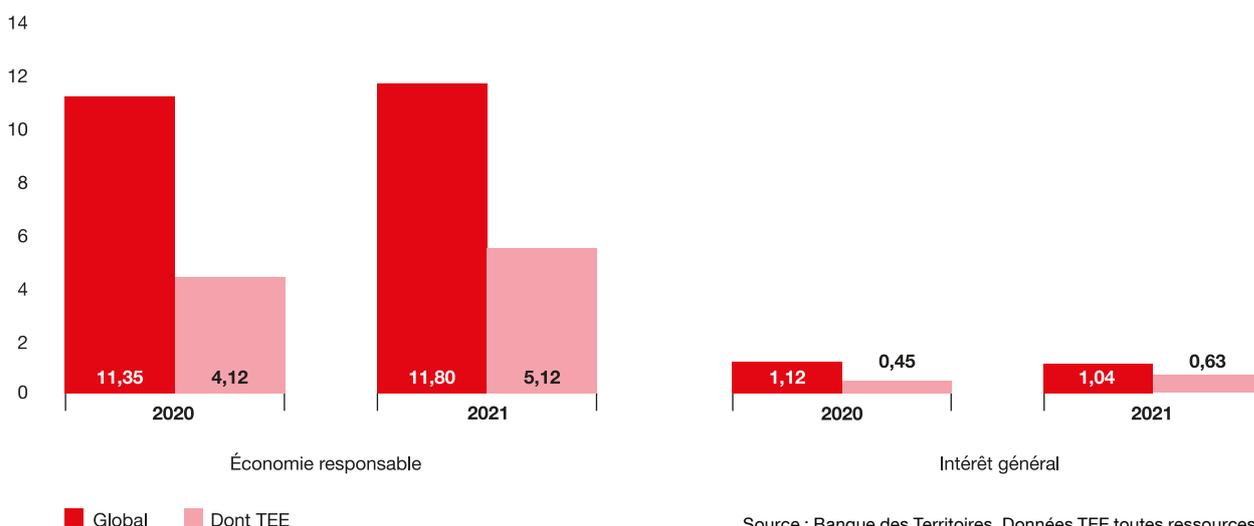


Source : Banque des Territoires. Données TEE toutes ressources.

complète s'agissant de la qualité environnementale des logements sociaux financés par le Fonds d'épargne.

En 2021, la Banque des Territoires a financé, grâce à l'épargne réglementée, 4,29 milliards d'euros de prêts contribuant à la transition écologique, contre 3,6 milliards d'euros en 2020, dont 3,97 milliards d'euros pour le logement social (construction de logements sociaux avec labels ou certifications plus exigeants que la réglementation en vigueur et rénovation thermique de logements) et 320 millions d'euros pour les investissements du Secteur Public Local (rénovation des bâtiments publics, préservation des ressources en eau, mobilités propres...). Toutes ressources confondues (épargne réglementée, fonds propres de la Caisse des Dépôts et ressources européennes), les prêts contribuant à la transition écologique dépassent 5,75 milliards d'euros en 2021, contre 4,57 milliards d'euros en 2020, dont 5,12 milliards d'euros pour le logement social et 627,6 millions d'euros pour le secteur public local, contre respectivement 4,12 milliards d'euros et 448 millions d'euros en 2020.

Part des financements TEE 2020 et 2021 (en Md€)



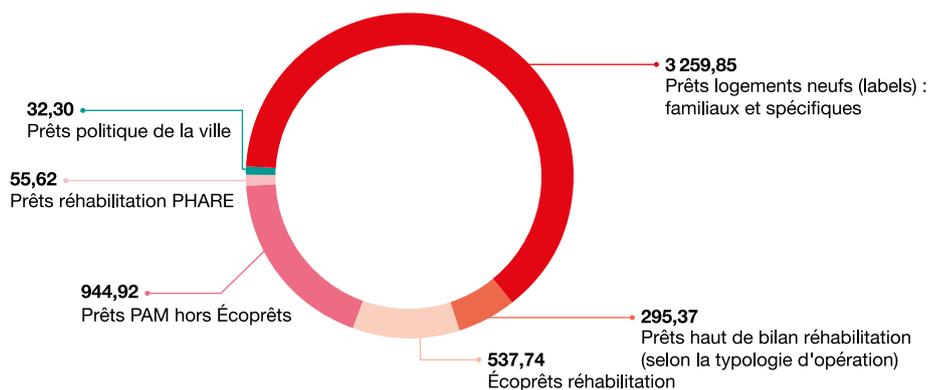
Source : Banque des Territoires. Données TEE toutes ressources.

Dans le détail, ces prêts « verts » sur les volets du logement social et de la politique de la ville incluent notamment 3,26 milliards d'euros de prêts à la construction de logements sociaux neufs, labellisés. Ils regroupent également les prêts à la rénovation, dont 538 millions d'euros d'Écoprêts finançant la rénovation thermique de 32000 logements sociaux parmi les plus énergivores⁽¹⁾ et 945 mil-

lions d'euros de prêts à la rénovation autres (PAM), parmi lesquels 420 millions d'euros de prêts à taux fixes complémentaires à l'Écoprêt permettant de finaliser le financement de ces rénovations, les plus ambitieuses sur les plans énergétique et environnemental. Enfin, 295 millions d'euros de prêts de haut de bilan réhabilitation contribuent à cet objectif de réhabilitation du parc social.

(1) L'Écoprêt est accessible à la rénovation des logements les plus énergivores, avec une consommation énergétique conventionnelle initiale supérieure à 150 kWh/m²/an (classe DPE D et au-delà). Il est conditionné à un gain minimal de 40% et d'au moins 80 kWh/m²/an, et une consommation conventionnelle d'énergie primaire après travaux inférieure ou égale à 230 kWh/m²/an (limite de la classe D). Les travaux thermiques ne doivent par ailleurs pas dégrader les émissions de gaz à effets de serre après travaux.

Répartition des financements TEE 2021 (en M€) bénéficiant au logement social et à la politique de la ville

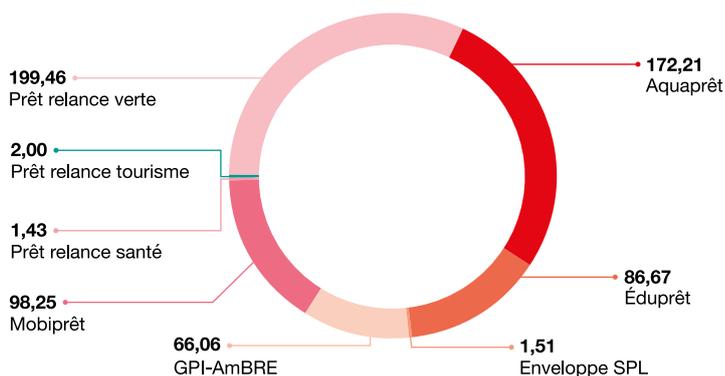


Source : Banque des Territoires. Données TEE toutes ressources.

Les prêts aux infrastructures durables du Secteur Public Local comprennent 199,4 millions d'euros de Prêts relance verte, 172,2 millions d'euros d'Aquaprêts ayant contribué au financement de 171 projets

liés à l'eau et à l'assainissement, 98,25 millions d'euros de Mobiprêts en faveur des mobilités douces, ou 86,67 millions d'euros d'Éduprêts, destinés à la rénovation thermique des écoles, collèges et lycées.

Répartition des financements TEE 2021 (en M€) bénéficiant au Secteur Public Local



Source : Banque des Territoires. Données TEE toutes ressources.

Sur la période 2017-2021, la Banque des Territoires a en définitive financé 19,44 milliards d'euros de prêts contribuant à la transition écologique grâce à l'épargne réglementée.

Montants des contrats signés en 2021 par secteurs et types d'intervention

<i>(en millions d'euros par produit)</i>	Signature				
	Montant signé en 2021	Montant signé 2020	Variation 2021/2020	Montant signé 2019	Variation 2021/2019
PLUS	4 030	4 056	-1%	4 488	-10%
PLAI	2 254	2 210	2%	2 299	-2%
PLS+CPLS	1 478	1 588	-7%	1 666	-11%
PLI	184	98	88%	202	-9%
PLU	5	2	237%	6	-19%
Gaïa	87	51	72%	34	157%
Booster	509	359	42%	124	311%
Prêts construction-acquisition	8 547	8 364	2%	8 819	-3%
PHBB	825	296	179%	340	143%
Prêts de haut de bilan	825	296	179%	340	143%
PAM	1 483	1 423	4%	1 650	-10%
Prêts d'amélioration	1 483	1 423	4%	1 650	-10%
PLS+CPLS	338	495	-32%	462	-27%
PLI		13	-100%	24	
PSLA	50	69	-27%	66	-24%
Prêts de refinancement	388	578	-33%	552	-30%
PPU		2	-100%	0	
PRUAM	156	218	-28%	175	-11%
PTP	214	341	-37%	184	16%
PHARE	218	242	-10%	200	9%
Autres prêts (PHP, PRLS...)	56	53	5%	51	9%
Infrastructure					
PCD					
Prêts non programmés	643	855	-25%	610	5%
INFRA					
Prêts infrastructures durables					
PSPL	899	967	-7%	820	10%
Prêts Secteur Public Local	899	967	-7%	820	10%
NACRE		0		25	
Prêts refinancement des entreprises		0		25	
TOTAL	12 785	12 482	2%	12 817	0%

Actifs financiers

Actifs financiers

Une gestion financière de long terme

Les ressources du Fonds d'épargne qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers de grande qualité. La gestion de ces actifs vise, avec une préoccupation constante de gestion du risque de liquidité et de la sécurité des dépôts confiés, à optimiser les résultats du Fonds d'épargne afin d'assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire collectée.

Investisseur de long terme, le Fonds d'épargne contribue en outre, par l'ampleur des fonds gérés et par son profil, à financer l'économie française.

La gestion d'actifs vise à fournir la liquidité nécessaire en cas de décollecte sur les encours des dépôts LA/LDD ou LEP, ou d'augmentation de la demande de prêts. Elle vise également à verser les intérêts aux épargnants, ce qui l'amène à avoir une gestion prudente du risque de variation des taux d'intérêt et de l'inflation.

Malgré un contexte de taux durablement bas, cette gestion a contribué significativement, et de manière récurrente, au résultat du Fonds d'épargne. Ce dernier enregistre en effet les revenus

des titres obligataires et les dividendes des titres de capital, complétés par des plus-values régulièrement réalisées sur le portefeuille.

Après avoir pris en compte les projections d'activité et les évolutions attendues de son bilan (prêts et collecte), dans une perspective macroéconomique pluriannuelle, le Fonds d'épargne évalue l'ensemble des risques et fixe les orientations à la gestion d'actifs. Il détermine une allocation des portefeuilles d'actifs financiers sous contraintes à la fois comptables, prudentielles et réglementaires.

Les prêts étant de durée longue, les dépôts, certes à vue mais assez stables, le bilan se déforme avec une certaine inertie. L'exigence de liquidité du portefeuille est donc compatible avec un comportement d'investisseur de long terme. Ainsi, une large part des titres de taux est détenue jusqu'à échéance, et l'horizon de détention des actions par le Fonds d'épargne est aussi de long terme. La qualité des actifs détenus fait qu'ils sont considérés majoritairement comme hautement liquides, ce qui lui confère des ratios de liquidité confortables.

Évolutions des actifs financiers

La poursuite de la collecte en 2021 conduit à une sensible augmentation des dépôts centralisés de près de 12,7 milliards d'euros (hors capitalisation), contre 20,4 milliards d'euros en 2020. Face à une quasi-stabilité de l'encours des prêts, le portefeuille d'actifs financiers, variable d'ajustement, voit donc son encours fortement augmenter.

Sur l'année 2021, ce portefeuille s'accroît de près de 18 milliards d'euros, à 129,5 milliards d'euros, dépassant de 2 milliards d'euros la hausse de l'année 2020. Cette capacité d'investissements conséquente a permis au Fonds d'épargne d'investir dans la

catégorie des titres de crédit moyen terme de bonne qualité, dont l'encours progresse de 2,7 milliards d'euros (taux fixes et taux variables confondus), ainsi que dans celle des titres souverains français longs (+8,9 milliards d'euros d'encours, dont +6,1 milliards d'euros couverts). Il continue à se doter de titres souverains longs indexés sur l'inflation pour contrôler le risque sur l'inflation lié à son passif (hausse de l'encours bilan de 1,5 milliard d'euros). La part des actions et fonds est restée stable à 12 %.

Le solde est placé à court terme sur des titres souverains et de crédit de maturité inférieure à 2 ans.

Évolution des portefeuilles d'actifs financiers (valeurs au bilan, en Md€)

	Fin déc. 2017	Fin déc. 2018	Fin déc. 2019	Fin déc. 2020	Fin déc. 2021
Actions et fonds	12,1	12,5	12,9	13,3	15,1
Titres de taux en placement	31,3	33,6	44,7	62,2	77,1
Titres de taux en investissement	34,8	37,7	38,3	36,1	37,3
Dont titres indexés sur l'inflation	31,2	34,7	35,2	33,1	34,6
Total titres à l'actif	78,2	83,8	95,9	111,6	129,5

Les titres de taux indexés à l'inflation constituent un actif essentiel de couverture contre le risque de taux induit au bilan du Fonds d'épargne par l'indexation du TLA à l'inflation et contribuent à améliorer l'adéquation nécessaire entre actif et passif. Leurs revenus récurrents ont participé depuis plusieurs années, d'une manière substantielle, aux revenus du portefeuille.

Dans le même but de gestion du risque de bilan, et dans la continuité des années précédentes, des contrats d'échange de taux contre inflation ont été conclus. Ils contribuent également à améliorer la couverture du bilan du Fonds d'épargne contre le risque d'inflation.

Une part importante de la collecte nouvelle a également été placée en titres de crédit d'émetteurs de bonne qualité et de maturités intermédiaires. Dans un contexte de taux bas, les titres de crédit permettent au portefeuille du Fonds d'épargne de capter une composante de rémunération supérieure tout en diversifiant les sources de revenus.

Compte tenu du niveau toujours très bas des taux d'intérêt, les titres de taux souverains à taux variables en placement continuent d'être privilégiés comme source de liquidité. Ces titres, moins essentiels pour sa rentabilité, servent à maintenir une réserve de liquidité de grande qualité permettant de faire face à des variations de collecte importantes.

La taille en valeur bilan du portefeuille actions et fonds s'est accrue de près de 1,8 milliard d'euros, plus des trois quarts de la hausse provenant des investissements en direct dans des actions de grandes capitalisations françaises et européennes. Une réallocation des portefeuilles de titres en capital se poursuit néanmoins, notamment via de premiers investissements du Fonds d'épargne en 2021 sur de l'immobilier en direct. L'engagement dans le développement des petites et moyennes entreprises, notamment européennes, technologiques ou respectant les critères ESG, se confirme également, via des investissements dans des fonds cotés et non cotés soutenant la « tech » française ; ainsi que dans des fonds de place, cotés et non cotés, en dettes ou en titres de capital, dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire.

Une gestion financière responsable, dans l'intérêt général

La Caisse des Dépôts est un acteur financier responsable, engagé depuis de nombreuses années tant dans une gestion responsable de l'intégralité de ses portefeuilles, sur toutes les classes d'actifs, que dans toutes les principales actions de place nationale et internationale dans le domaine. Elle gère le portefeuille d'actifs financiers du Fonds d'épargne en investisseur responsable.

La Charte d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts s'applique ainsi à la gestion du portefeuille d'actifs financiers du Fonds d'épargne. Les décisions de placement sont effectuées dans une optique de long terme, en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans la sélection et le suivi des investissements, tout spécialement la prise en compte de la transition écologique et énergétique et de plus en plus des enjeux liés à la biodiversité.

Dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance, le portefeuille d'actifs du Fonds d'épargne contribue à l'objectif du Groupe d'aligner ses portefeuilles d'actifs (actions, obligations d'entreprises, obligations souveraines, actifs immobiliers) sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050 pour contribuer à limiter à 1,5 °C le réchauffement climatique, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Pour ce faire, la gestion utilise à la fois l'exclusion, le dialogue actionnarial et l'acquisition d'actifs verts (immobilier vert, obligations vertes et forêts gérées de manière durable).

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des portefeuilles en gestion directe du Fonds d'épargne présentent une notation MSCI meilleure qu'à fin 2020. Ces portefeuilles surperforment par ailleurs leurs indices respectifs sur la note globale, ainsi que sur les trois piliers, Environnement, Sociétal et Gouvernance.

L'engagement actionnarial au cœur des démarches d'investisseur actif et responsable

La CDC poursuit dans la durée un dialogue actionnarial exigeant avec des entreprises dans lesquelles elle est investie pour promouvoir les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, afin de s'assurer que ces entreprises sont gérées dans l'intérêt à long terme de toutes les parties prenantes. Ce dialogue actionnarial constitue la pierre angulaire de son action d'investisseur de long terme en ce qu'il permet d'encourager et d'accompagner la transformation de l'économie réelle vers des modèles plus durables : notamment en incitant les entreprises à réduire leurs émissions, et de façon générale les impacts négatifs de leurs activités, et à augmenter leurs contributions positives.

Cet engagement actionnarial passe par plusieurs voies :

- dialogue bilatéral direct avec le management des sociétés sur des sujets ESG, appuyé sur un suivi régulier de la performance ESG : en 2021, 103 réunions d'engagement actionnarial bilatérales spécifiques ont eu lieu, dont 50 sur les stratégies de transition et 22 abordant spécifiquement les enjeux de biodiversité ; des analyses internes ESG sont réalisées sur les sociétés cotées, ainsi qu'un suivi des controverses ;
- engagement collaboratif via des initiatives portées conjointement avec d'autres investisseurs, notamment en faveur de la transition énergétique, permettant d'avoir des positions communes pour des entreprises étrangères, au capital desquelles la CDC est très minoritaire ;
- engagement vis-à-vis des sociétés de gestion pour la partie minoritaire des investissements que la CDC délègue en externe afin de les inciter à mettre en place ou renforcer leurs politiques et pratiques d'investissement responsable (via, entre autres, des questionnaires ESG annuels pour les sociétés de gestion) ;

- vote systématique en Assemblée Générale, selon une politique de vote publique précisant les dispositions relatives aux résolutions climatiques.

Investisseur responsable, la CDC choisit de rester au capital d'entreprises, du secteur énergétique par exemple (hors celles faisant l'objet d'exclusions sectorielles, comme le charbon ou les énergies non conventionnelles), pour les inciter à transformer leurs modèles d'affaires afin de s'inscrire dans une transition énergétique et gérer les risques climatiques. Les attentes, portées publiquement par la CDC, sont :

- de formaliser une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique, et de publier des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD), soutenue par le Groupe ;
- définir dans ce cadre un objectif quantitatif de réduction des émissions de GES au-delà de 2021 concourant aux scénarios de transition énergétique sous-tendant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, réaliste et portant sur un périmètre significatif de leur activité ;
- de mettre en place une gouvernance associée adaptée.

Par son rôle d'actionnaire actif, présent à leur capital dans la durée et exprimant ses votes en Assemblée Générale, la CDC cherche à avoir une véritable influence pour faire évoluer les pratiques des entreprises et les accompagner dans leurs changements de stratégie. L'exclusion n'est qu'un dernier recours, parfois nécessaire lorsque l'engagement ne porte pas ses fruits.

Une politique d'exclusion encore renforcée

Certaines activités néanmoins ne sont intrinsèquement pas compatibles avec les engagements pris par la France en matière de climat, d'armement, de droits de l'homme ou de protection de la santé. Une politique d'exclusion sectorielle et normative est appliquée pour ne financer aucune société contrevenant à ces engagements. Les politiques d'investissement excluent ainsi les entreprises du secteur du tabac ou produisant des armes non conventionnelles.

Pour ce qui concerne le climat, l'analyse est réalisée au regard de la compatibilité de certaines énergies avec un scénario de limitation à 1,5 °C du réchauffement climatique. La politique d'exclusion du groupe CDC, appliquée au Fonds d'épargne, comptait déjà parmi les plus exigeantes en la matière et a été encore renforcée à partir de 2021, à la suite des annonces faites à l'occasion du Climate Finance Day, le 29 octobre 2020.

Le premier axe vise le charbon, pour lequel l'exposition de la CDC est quasiment nulle de par sa sélectivité ESG (inférieure à 0,1 % du montant des portefeuilles d'investissement), avec l'exclusion des entreprises dont plus de 10 % du CA est exposé

au charbon thermique, des sociétés minières dont la capacité de production charbon dépasse 10 Mt et des fournisseurs d'énergie dont la production charbon dépasse 10 GW par an ; l'exclusion des sociétés développant des centrales au charbon, à partir de 2021, avec un seuil fixé à 300 MW de nouvelles capacités. Enfin, pour les entreprises présentant une exposition résiduelle au charbon (sous les seuils), un dialogue actionnarial est engagé pour qu'elles prennent un engagement de sortie d'ici à 2030 (pour la zone OCDE) et avant 2040 (pour le reste du monde).

Le second axe vise le secteur pétrole-gaz, avec l'exclusion des entreprises de production dont plus de 10 % du CA est lié aux énergies non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumeux, ressources de la zone Arctique). Un dialogue actionnarial renforcé, enfin, est engagé pour inciter les entreprises du secteur à rendre public un plan de transition vers la neutralité carbone (aligné sur les méthodologies les plus reconnues), sur l'ensemble de leurs activités (y compris sur les émissions indirectes du scope 3), selon le principe « éviter, réduire, compenser » (compensation en dernier recours).

Réduction de l’empreinte carbone des portefeuilles

Ces actions de dialogue actionnarial, de sélection ESG et d’exclusion ont eu un impact significatif sur nos portefeuilles puisque l’objectif de réduction de l’empreinte carbone des portefeuilles de la CDC, qui était de 20 % entre 2014 et 2020, a largement été dépassé.

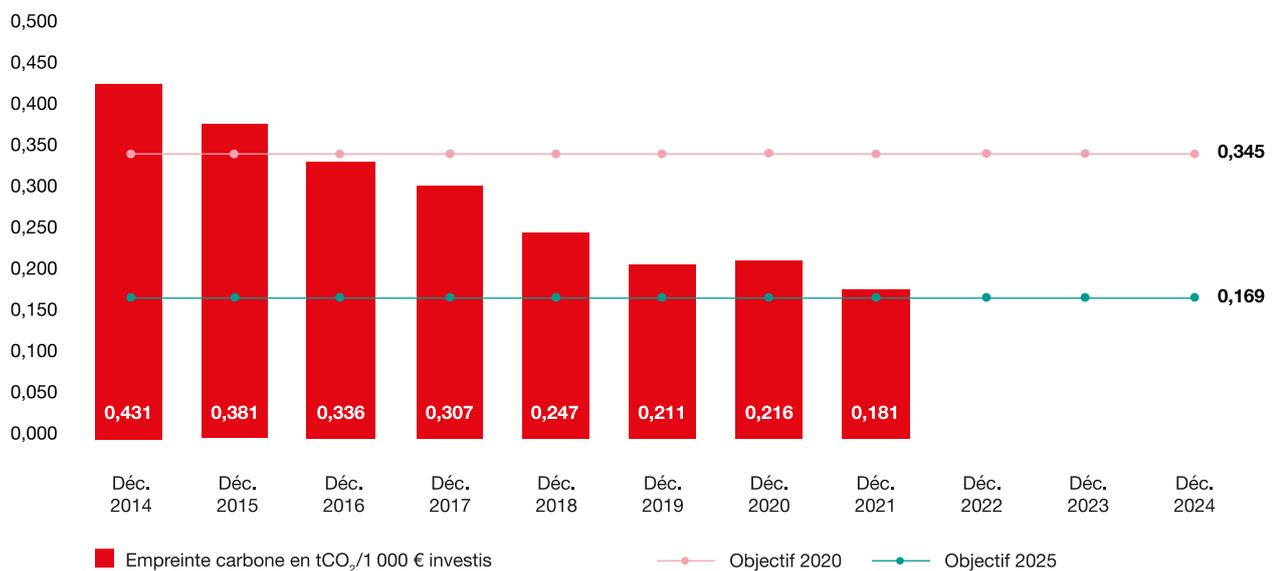
Un nouvel objectif de –20 % pour la période 2020-2025 a été fixé début 2021, calculé par rapport aux émissions du portefeuille au 31 décembre 2019, dans la perspective de l’atteinte d’une neutralité carbone de l’ensemble de ses portefeuilles d’ici à 2050.

Actions cotées

L’objectif global de réduction de l’empreinte carbone des portefeuilles d’actions cotées de –20 % entre 2014 et 2020 a été largement dépassé, avec –39 % à fin 2020. Le nouvel objectif de réduction pour la période 2020-2025 est de –20 %, calculé par

rapport aux émissions des portefeuilles au 31 décembre 2019. Par rapport à cet objectif, le taux de réduction effective atteint d’ores et déjà –10,2 %, avec une diminution de l’empreinte relative de –27,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

Évolution 2014/2015 de l’empreinte carbone actions cotées

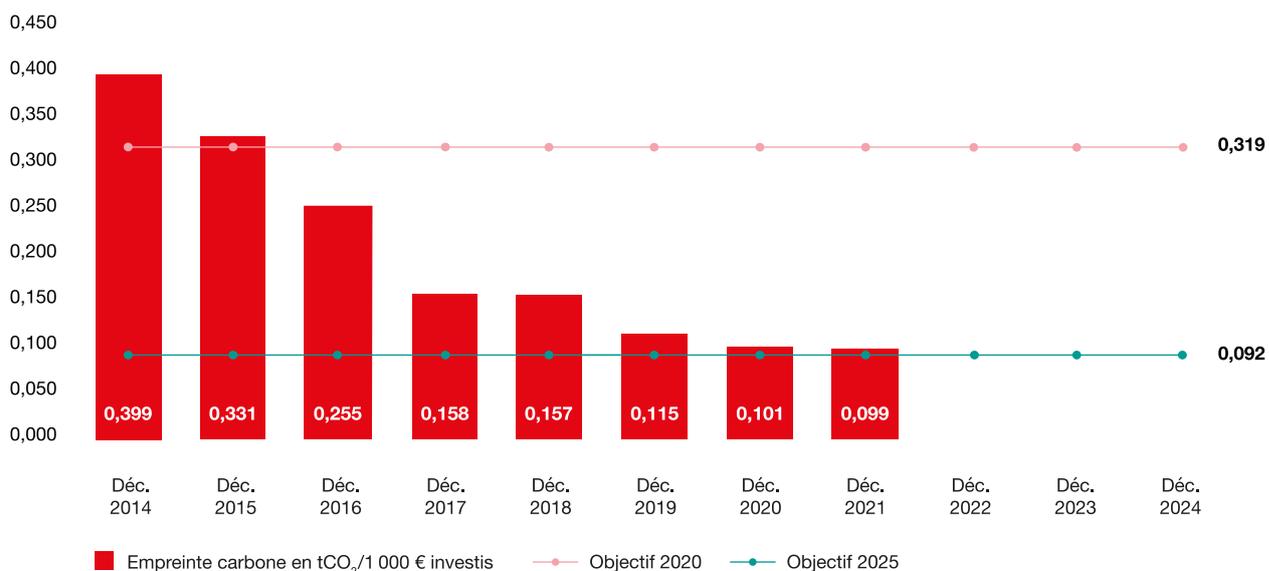


Obligations d’entreprises

L’objectif global de réduction de l’empreinte carbone des portefeuilles de –20 % entre 2014 et 2020 a été largement dépassé, avec –73 % à fin 2020. Le nouvel objectif de réduction pour la période 2021-2025 est de –20 %, calculé par rapport aux émis-

sions des portefeuilles au 31 décembre 2019. Par rapport à ce nouvel objectif, le taux de réduction effective atteint déjà 13,8 %, avec une baisse de l’empreinte relative de –9,4 % par rapport au 31 décembre 2020.

Évolution 2014/2015 de l'empreinte carbone obligations d'entreprises



Un engagement fort en matière de biodiversité

La CDC participe à l'alliance « Finance for Biodiversity », pilotée par la Commission européenne, qui réunit une quinzaine d'investisseurs. Elle s'engage à mesurer l'empreinte de ses portefeuilles sur la biodiversité d'ici à 2024 et à engager un dialogue avec les entreprises

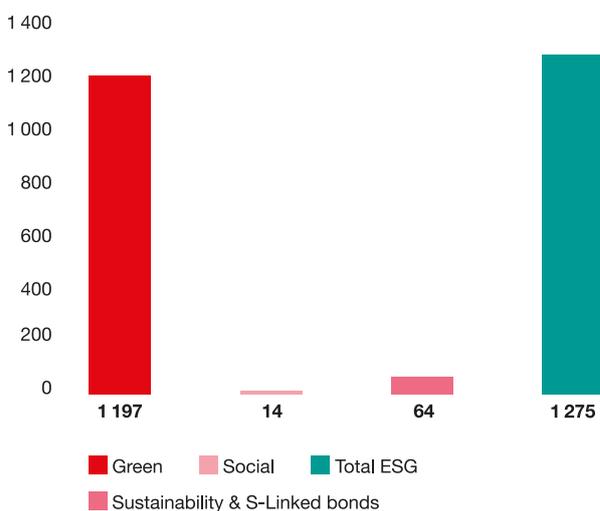
dont elle est actionnaire, à raison de deux secteurs par an, afin de réduire cette empreinte d'ici à 2024 et les inciter à mettre en œuvre un plan d'action biodiversité. En 2021, 22 sociétés en portefeuille ont fait l'objet de réunions d'engagement actionnarial sur cet enjeu.

Obligations vertes et ESG

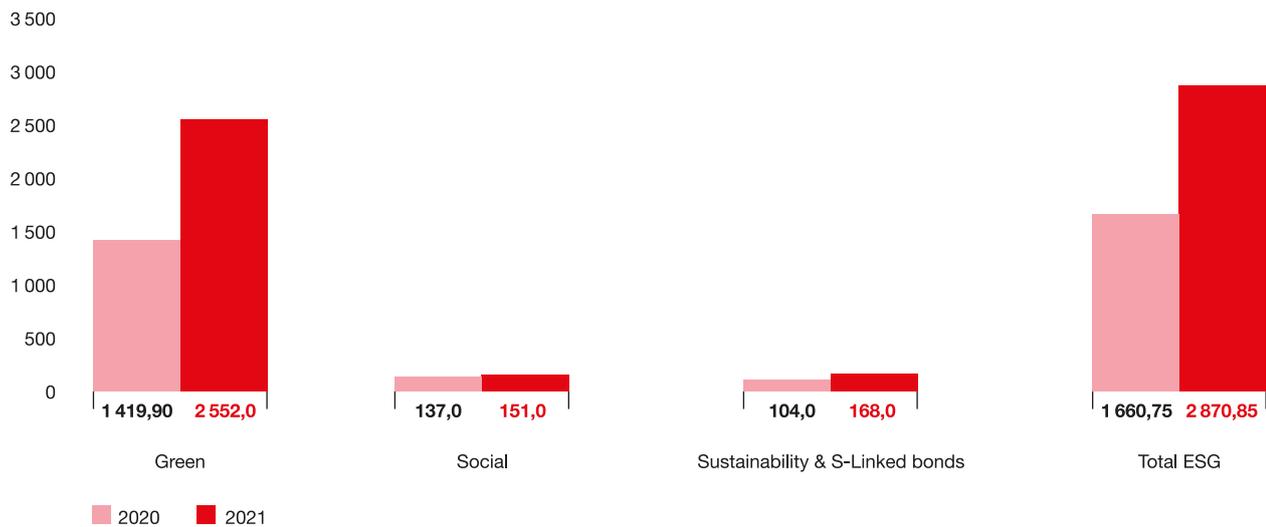
Les investissements dans les obligations ESG corporate, toutes catégories confondues, ont très fortement augmenté en 2021, avec 1,27 milliard d'euros d'investissements nouveaux, portant l'encours d'obligations ESG en portefeuille à 2,87 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 1,66 milliard d'euros à fin 2020. Les achats d'obligations ESG ont ainsi représenté 24 % des investissements sur ce segment, et 22,7 % pour les seuls green bonds. **La proportion d'obligations vertes dans les investissements sur les entreprises représente donc une**

surexposition volontaire et très nette à ces actifs responsable, conforme à la démarche volontariste du Fonds d'épargne puisque les green bonds ne représentent que 10,6 % des émissions réalisées sur le marché en 2021. Les obligations ESG représentent ainsi au total 13,7 % des encours d'obligations corporate, contre 9,4 % pour le marché, à structure comparable. La proportion du stock d'**obligations vertes du portefeuille du Fonds d'épargne est donc également très supérieure à celle de l'ensemble du marché.**

Investissements 2021 en obligations ESG (en M€)



Montant et part des encours d'obligations ESG (en M€)



Dans le détail, les investissements dans les obligations vertes ont progressé de 84,3 % pour le Fonds d'épargne en 2021 par rapport à 2020, avec un investissement total de 1,2 milliard d'euros portant l'encours à 2,55 milliards d'euros en 2021, contre 1,42 milliard d'euros à fin 2020.

En 2021, la gestion a également investi dans les segments des social bonds (14 millions d'euros, portant l'encours à 151 millions d'euros) et des sustainable bonds et Sustainability-Linked bonds (64 millions d'euros, portant l'encours à 168 millions d'euros).

Coordination du fonds de place Objectif climat et fonds cotés ISR

Lancée en septembre 2019, autour de douze investisseurs institutionnels, l'initiative de place Objectif climat vise à contribuer à développer l'alignement des portefeuilles de toute la place avec les objectifs de la COP21. Elle se traduit par trois fonds, deux fonds actions pour 240 millions d'euros chacun, et un fonds obligataire de 125 millions d'euros, soit plus de 600 millions d'euros, dont 45 millions d'euros au titre du Fonds d'épargne. Le Fonds d'épargne investit par ailleurs dans d'autres fonds

d'actions cotés ISR, à commencer par CDC – Croissance Durable, lancé en 2020 par CDC-Croissance, dans lequel le montant engagé représente au 31 décembre 2021 une valeur de bilan de 60 millions d'euros.

Au total, ce sont ainsi **584 millions d'euros** qui sont investis dans 29 fonds bénéficiant d'un score ESG au travers du Fonds d'épargne.

Net-Zero Asset Owner Alliance (NZ AOA)

La CDC décarbone ses portefeuilles, mais cherche aussi à entraîner d'autres investisseurs dans le monde vers une cible de 100 % de portefeuilles d'actifs neutres en carbone d'ici à 2050 dans le cadre de la NZ AOA.

La CDC est ainsi un membre fondateur de la Net-Zero Asset Owner Alliance, lancée en septembre 2019 et soutenue par les

Nations unies; 70 investisseurs institutionnels représentant plus de 5000 milliards de dollars d'actifs sous gestion en font désormais partie. L'engagement commun est la neutralité carbone des portefeuilles d'investissements (actions, obligations, immobilier) d'ici à 2050, avec des objectifs cibles intermédiaire tous les cinq ans.

Financement de l'économie

En termes d'activités courantes, **le portefeuille contribue directement au financement de l'économie et des entreprises.** L'allocation d'actifs du portefeuille financier contribue au financement de l'économie, via notamment les placements en actions,

en obligations ou en fonds non cotés (capital investissement, immobilier, infrastructures). Les montants engagés dans ces classes d'actifs sont limités par le cadre de gestion donné par le ministère et par le modèle prudentiel du Fonds d'épargne.

Contribution à la relance et au développement de l'économie

Au travers de son portefeuille financier, le Fonds d'épargne contribue activement au plan de relance mis en place par la CDC. Il participe ainsi :

- au **fonds de place mis sur pied avec les principales sociétés d'assurance**, Relance Durable France, qui permet de disposer d'un volume d'engagement de 2,5 milliards d'euros pour financer les besoins des entreprises après la crise, tant en dette qu'en capital, notamment dans le secteur de la santé et du tourisme. Le Fonds d'épargne contribue à hauteur de 85 millions d'euros aux 250 millions d'euros investis par la CDC ;
- au dispositif des **Prêts participatifs relance** (France Assureurs-CDC) mis en place en 2021, avec 67 millions d'euros sur les 200 millions d'euros d'engagements pris par la Caisse des Dépôts ;
- aux **Obligations Relance** (France Assureurs-CDC) créées en 2021, avec 108 millions d'euros sur les 250 millions d'euros investis par la CDC ;

- aux engagements supplémentaires propres à la CDC en fonds de capital et de dettes, comme contribution au plan de relance, avec, au titre de 2020 et 2021, 145 millions d'euros sur les 426 millions d'euros d'investissements supplémentaires réalisés.

En parallèle, le Fonds d'épargne participe également aux différentes initiatives visant à assurer le développement des grandes sociétés de demain, avec des participations :

- aux fonds objectifs climats précédemment cités, à hauteur de 45 millions d'euros sur 90 millions d'euros d'engagements ;
- aux fonds à destination des sociétés de la tech française, dits « fonds Tibi » et portés par CDC-Croissance, avec 180 millions d'euros sur 400 millions d'euros d'engagements.

Emprunts d'État français

Les investissements sont également au service de l'intérêt général au travers du financement, via la dette, des politiques publiques poursuivies par l'État. Le Fonds d'épargne détient ainsi 2,4 % de la

dette française, c'est-à-dire 51,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Plus particulièrement, il détient 13,7 % de la dette française indexée sur l'inflation.

Bilan et résultats

43

L'évolution
du bilan sur
l'année 2021

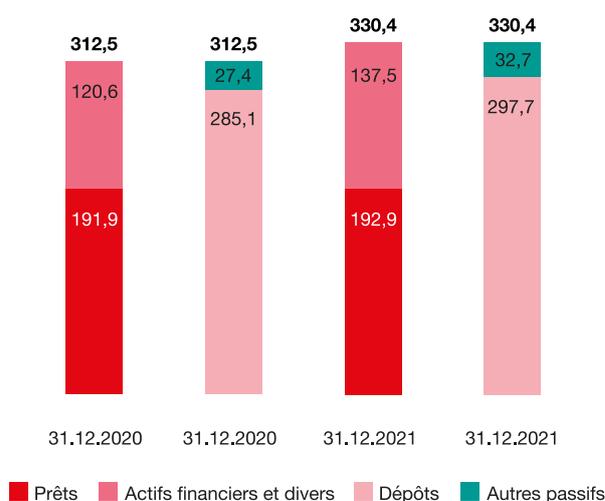
46

Tableau
des emplois
et ressources

L'évolution du bilan sur l'année 2021

Le bilan du Fonds d'épargne s'élève à 330,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en progression de 17,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020, sous l'effet d'une collecte centralisée positive.

Évolution des principaux postes du bilan (en Md€)



Le passif

Les encours des dépôts centralisés au Fonds d'épargne, en hausse de 12,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020, atteignent 297,7 milliards d'euros à fin décembre 2021. Ils représentent plus de 90 % du total du passif :

- les dépôts centralisés des Livrets A et LDDS, d'un montant total de 278,6 milliards d'euros, augmentent de 13,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020, sous l'effet d'une collecte nette positive (11,9 milliards d'euros en centralisé) et des intérêts courus (1,3 milliard d'euros);
- l'encours des dépôts centralisés du LEP est en baisse de -0,5 milliard d'euros (les intérêts courus de 0,2 milliard d'euros n'ayant pas compensé la décollecte de -0,7 milliard d'euros observée sur l'année 2021).

Les autres éléments du passif (fonds propres et résultat, emprunts, provisions et comptes de régularisation) atteignent 32,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 5,2 milliards d'euros sur l'année. Cette évolution s'explique essentiellement par le résultat courant bénéficiaire de +2,3 milliards d'euros et par la montée en puissance des ressources de marché dans le bilan du Fonds d'épargne, en lien notamment avec la poursuite du déploiement des mesures du Plan logement, des prêts de haut de bilan et des prêts dédiés au développement durable du territoire, pour 2,3 milliards d'euros (13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 10,8 milliards d'euros à fin 2020).

L'actif

L'encours des prêts s'établit à 192,9 milliards d'euros (y compris ICNE) à fin décembre 2021, contre 191,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Il continue à afficher un rythme de croissance moins soutenu que par le passé, et sa part dans l'actif total du Fonds d'épargne atteint désormais 58 %, contre 61 % fin 2020 et 66 % fin 2019. En 2021, le montant des prêts versés par le Fonds d'épargne s'élève à 11,8 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport à 2020 (+0,1 milliard d'euros), et les remboursements atteignent 10,8 milliards d'euros (contre 9,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Les prêts au logement social et à la politique de la ville sont en hausse de 2,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020. L'encours atteint 170,7 milliards d'euros, dont 7,6 milliards d'euros financés par des ressources de marché (4,6 milliards d'euros dans le cadre du Plan logement 1 et 2,2 milliards d'euros de prêts de haut de bilan bonifiés, 0,6 milliard d'euros de prêts à taux fixe, essentiellement en faveur de la rénovation thermique des logements sociaux, et 0,2 milliard

d'euros de prêts à taux fixe dédiés à l'habitat spécifique). Le volume des versements s'établit à 10,9 milliards d'euros, en augmentation de 0,7 milliard d'euros par rapport à 2020. Les remboursements s'élèvent à 8,6 milliards d'euros, en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport à 2020.

L'encours des prêts au Secteur Public Local affiche une baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2020 pour atteindre 21,8 milliards d'euros, dont 2,8 milliards d'euros financés par des ressources de marché. Les versements réalisés au cours de l'année s'élèvent à 0,9 milliard d'euros.

Les autres prêts, octroyés pour le soutien aux entreprises, s'établissent à 0,4 milliard d'euros, enregistrant une baisse de 0,5 milliard d'euros sur l'année.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'actifs financiers (136,6 milliards d'euros) et divers (0,9 milliard d'euros) poursuit sa hausse et affiche un encours de 137,5 milliards d'euros, contre 120,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Compte

tenu de la faible progression des encours de prêts, ce portefeuille s'est ajusté pour absorber la croissance des dépôts centralisés.

Le portefeuille d'actifs de taux (titres et disponibilités) augmente de 16,7 milliards d'euros pour atteindre 121,5 milliards d'euros (en valeur bilan après dépréciations) au 31 décembre 2021.

Les titres de taux présentent un encours de 114,4 milliards d'euros, contre 98,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, enregistrant une hausse de 16,1 milliards d'euros sur l'année :

- le portefeuille de placement progresse de 14,9 milliards d'euros et s'élève à 77,1 milliards d'euros ;
- le portefeuille d'investissement, constitué principalement de

titres indexés sur l'inflation, s'établit à 37,3 milliards d'euros, en hausse de 1,2 milliard d'euros.

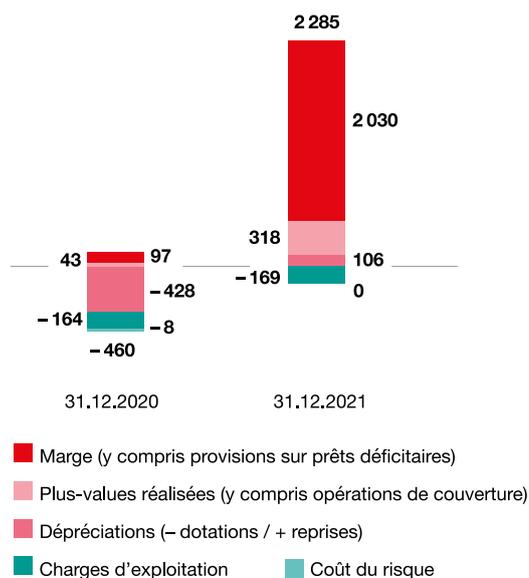
Le montant des liquidités disponibles est de 7,1 milliards d'euros, contre 6,5 milliards d'euros fin 2020.

Le portefeuille d'actions et autres titres à revenus variables augmente de 1,7 milliard d'euros. Il s'élève à 15,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 13,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (en valeur bilan après dépréciations). Le portefeuille d'actions cotées affiche une hausse de 1,3 milliard d'euros et s'établit à 11,6 milliards d'euros. Les portefeuilles d'OPCVM et d'actifs non cotés sont en progression de 0,4 milliard d'euros et atteignent 3,5 milliards d'euros à fin décembre 2021.

Le résultat au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le résultat courant du Fonds d'épargne, avant ajustement du FRBG, extériorise un bénéfice de 2 285 millions d'euros, contre une perte nette de -460 millions d'euros en 2020.

Éléments constitutifs du résultat courant (en Md€)

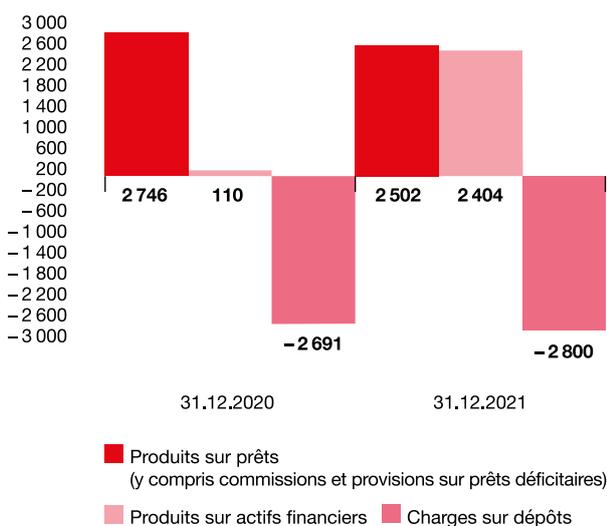


Après prise en compte des ajustements du FRBG, le résultat net ressort à 709 millions d'euros, contre 210 millions d'euros en 2020.

La marge

La marge s'établit au 31 décembre 2021 à 2 030 millions d'euros, en augmentation de 1 933 millions d'euros par rapport à 2020, sous l'effet notamment de la reprise de l'inflation et de la hausse des dividendes perçus.

Principaux éléments constitutifs de la marge (en Md€)



Hausse des résultats sur les actifs financiers

Les résultats sur les actifs financiers s'établissent à 2 404 millions d'euros, contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 2 294 millions d'euros qui s'explique essentiellement par les postes suivants :

- les revenus nets sur les actifs de taux (titres, dérivés et trésorerie) sont en hausse de 1 693 millions d'euros par rapport à fin décembre 2020 et s'élèvent à 1 401 millions d'euros. Cette évolution est principalement due à la reprise de l'inflation observée

sur 2021 et qui impacte positivement les produits d'intérêts sur les instruments indexés sur l'inflation ;

- les dividendes perçus sur les titres à revenus variables (actions, OPCVM et actifs non cotés) atteignent 1 003 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 402 millions d'euros au 31 décembre 2020, l'année 2020 ayant été caractérisée par une baisse significative des dividendes versés par certaines sociétés.

Diminution des résultats sur les prêts

Le résultat du portefeuille de prêts s'établit à 2 502 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 2 746 millions d'euros au 31 décembre 2020 (-244 millions d'euros).

- Les revenus d'intérêts, commissions et assimilés s'élèvent à 2 536 millions d'euros, en diminution de 217 millions d'euros, en raison notamment de la baisse du taux du Livret A en février 2020, qui impacte progressivement le niveau de rémunération des prêts indexés sur les taux réglementés.

- Les dotations aux provisions pour risques et charges sont constituées des provisions sur prêts déficitaires et s'élèvent à -34 millions d'euros (contre -7 millions d'euros au 31 décembre 2020), la production nouvelle de prêts dont le taux est inférieur au coût de la ressource ayant été partiellement compensée par les reprises de provisions constatées sur le stock de prêts déficitaires existants au 31 décembre 2020.

Augmentation des charges sur les dépôts

Les charges sur dépôts centralisés s'élèvent à 2 800 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 2 691 millions d'euros à fin 2020, soit une hausse de 109 millions d'euros :

- les intérêts déposants, d'un montant de 1 550 millions d'euros, affichent une hausse de 41 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020. La collecte observée en 2021 sur le Livret A (hausse de l'encours moyen de 19,9 milliards d'euros sur un an) n'a été que partiellement compensée par la baisse des taux

moyens de rémunération, conséquence de la révision des taux réglementés au 1^{er} février 2020 ;

- les compléments d'intérêts versés aux réseaux augmentent de 68 millions d'euros, en lien avec la croissance des encours moyens et, dans une moindre mesure, avec la hausse de la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale. Ils s'établissent à 1 250 millions d'euros, contre 1 182 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les provisions et plus-values réalisées sur le portefeuille d'actifs financiers

Les cessions de titres effectuées sur l'année 2021 extériorisent une plus-value nette globale de +365 millions d'euros, contre +36 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de couverture mises en place, notamment pour sécuriser le portefeuille actions, ont généré une charge de -42 millions d'euros, contre un produit de +11 millions d'euros en 2020.

Les dépréciations sur actifs financiers enregistrent au 31 décembre 2021 une reprise nette de +106 millions d'euros (contre une dotation de -428 millions d'euros en 2020), dont +138 millions d'euros sur les actions et autres titres à revenus variables. En 2020, les actions et autres titres à revenus variables avaient été provisionnés à hauteur de -452 millions d'euros, en raison de l'environnement financier et économique dégradé. Sur les titres de taux inscrits en portefeuille de placement, une dotation aux provisions de -32 millions d'euros a été constatée en 2021 (contre une reprise +24 millions d'euros en 2020).

Le fonds pour risques bancaires généraux

Au 31 décembre 2021, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été doté pour 1 576 millions d'euros condui-

sant à un résultat net après dotation au FRBG de 709 millions d'euros.

Tableau des emplois et ressources

Le tableau des ressources et emplois permet de récapituler les flux financiers générés au cours de l'année par l'activité du Fonds d'épargne, qu'il s'agisse de la collecte centralisée, des activités de prêteur et d'investisseur (ces flux constituant des entrées ou des sorties de liquidités), le solde étant investi/désinvesti sur les marchés financiers.

(en millions d'euros)

	31.12.2020	31.12.2021	Variation
Ressources			
Épargne centralisée LAS/LDDS et LEP (collecte)	20 560	11 882	(8 678)
– Épargne centralisée LAS/LDDS	20 560	11 882	(8 678)
– Épargne centralisée LEP			
Remboursements sur prêts	9 700	10 776	1 076
– Amortissements	8 513	8 640	127
– Remboursements anticipés	1 187	2 136	949
Portefeuille titres	2 297		(2 297)
Opérations de trésorerie		3 215	3 215
Dotation au FRBG		1 576	1 576
Divers	245	2 292	2 047
Total ressources	38 802	29 741	(3 061)

(en millions d'euros)

	31.12.2020	31.12.2021	Variation
Emplois			
Épargne centralisée LA/LDD et LEP (décollecte)	186	741	555
– Épargne centralisée LA/LDD			
– Épargne centralisée LEP	186	741	555
Versements de prêts	11 719	11 806	87
– Crédits de trésorerie			
– Crédits à l'équipement	1 183	907	(276)
– Crédits au logement	10 236	10 899	663
– Crédits divers	300		(300)
Portefeuille titres	18 102	17 194	(908)
Prélèvement de l'État			
Opérations de trésorerie	2 125		(2 125)
Reprise du FRBG	670		(670)
Divers			
Total emplois	32 802	29 741	(3 061)



La version PDF de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Elle est ainsi accessible aux personnes handicapées moteurs qui naviguent uniquement au clavier, aux personnes déficientes visuelles qui utilisent une synthèse vocale et / ou une plage braille, à toutes celles et ceux qui doivent personnaliser l'affichage (malvoyance, dyslexie...).

Le rapport d'activité et de développement durable du Groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du Fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet : <http://rapportannuel.caissedesdepots.fr>

Édition :
Groupe Caisse des Dépôts
Direction de la communication
Création-Réalisation : **HAVAS PARIS**
Crédit : Vincent Poillet/REA

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France